

Plan d'actions Plan Climat Air Energie Territorial de Questembert Communauté

AXE 1 – ASSURER LA GOUVERNANCE DU PLAN CLIMAT

Action n°1 – Suivre et animer les actions du Plan Climat

Action n°2 – Assurer le financement des actions du Plan Climat

AXE 2 – SENSIBILISER, MOBILISER ET CONCERTER AVEC LE TERRITOIRE

Action n°3 – Sensibiliser les citoyens et les acteurs de Questembert Communauté

Action n°4 – Concerter les citoyens et les acteurs de Questembert Communauté

AXE 3 – ÊTRE EXEMPLAIRE SUR SON PATRIMOINE ET SES ACTIVITÉS

Action n°5 – Adopter une stratégie de sobriété énergétique sur le patrimoine de Questembert Communauté et de ses communes

Action n°6 – Déployer des installations d'énergies renouvelables sur le patrimoine bâti communal et intercommunal

Action n°7 – Développer la commande publique écoresponsable

Action n°8 – Développer la pratique de la mobilité décarbonée

Action n°9 – Augmenter la capacité de stockage carbone et préserver la biodiversité

Action n°10 – Préserver la ressource en eau

AXE 4 – PROMOUVOIR ET FACILITER L'ALIMENTATION DURABLE

Action n°11 – Sensibiliser les citoyens à l'impact de leur consommation et aux bienfaits d'une alimentation durable

Action n°12 – Agir dans le cadre de la restauration collective publique et privée

Action n°13 – Faciliter l'installation et le maintien des agriculteurs en circuit-court et sous-signé de qualité

Action n°14 – Soutenir les outils et les filières commerciales locales facilitant le recours aux produits locaux

AXE 5 – RÉDUIRE LA QUANTITÉ DE DÉCHETS ET ACCROÎTRE LEUR VALORISATION

Action n°15 – Sensibiliser les habitants au « zéro déchet »

Action n°16 – Accompagner les acteurs économiques à adapter leurs pratiques pour diminuer la production de déchets

Action n°17 – Valoriser les déchets du territoire dans une logique d'économie circulaire

AXE 6 – DEVELOPPER LES MOBILITES ALTERNATIVES

Action n°18 - Systématiser l'intégration de la mobilité alternative dans l'aménagement urbain
Action n°19 – Déployer des infrastructures de mobilité alternative
Action n°20 - Déployer des services de mobilité alternative
Action n°21 – Promouvoir les mobilités alternatives
Action n°22 – Développer les carburants alternatifs

AXE 7 – ACCOMPAGNER LA RÉNOVATION ET FAVORISER LA PERFORMANCE ÉNERGETIQUE DES BÂTIMENTS

Action n°23 – Massifier la rénovation énergétique de l'habitat privé
Action n°24 - Mobiliser les acteurs économiques pour assurer l'efficacité énergétique de leur bâtiment

AXE 8 – SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

Action n°25 – Structurer le développement des énergies renouvelables et faciliter l'implication citoyenne
Action n°26 – Assurer un mix d'énergie renouvelable pour tendre vers un Territoire à Énergie Positive
Action n°27 – Encourager les acteurs économiques à s'engager dans la transition énergétique

AXE 9 – ANTICIPER LES ENJEUX DU CHANGEMENT CLIMATIQUE POUR LES SECTEURS AGRICOLES ET SYLVICOLES

Action n°28 – Déployer les outils visant à limiter le bilan carbone et accroître la capacité de stockage carbone des exploitations agricoles

AXE 10 – INTÉGRER SYSTEMATIQUEMENT LES QUESTIONS CLIMAT, AIR ET ÉNERGIE DANS L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Action n°29 – Veiller à limiter la vulnérabilité du territoire aux effets du changement climatique
Action n°30 – Adapter l'aménagement urbain et les bâtiments aux enjeux Climat, Air et Énergie

AXE 11 – PRÉSERVER LA RESSOURCE EN EAU POUR LIMITER LES CONFLITS D'USAGE A VENIR

Action n°31 – Accompagner la préservation de la ressource en eau par les acteurs économiques
Action n°32 – Sensibiliser les particuliers à la préservation de la ressource en eau

PRÉSENTATION DES AXES STRATÉGIQUES

I. Rappel de la stratégie du Plan Climat de Questembert Communauté

Les objectifs à atteindre pour 2026 visent à respecter, dans les limites des compétences de la collectivité, les objectifs demandés par

- La **Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte** (LTECV) de 2015, à savoir :

- Réduire la consommation d'énergie finale, par rapport à 2012, de 20 % d'ici 2030 et de 50% d'ici 2050,
- Porter la part des EnR à 23% de la consommation finale en 2020 et 32% en 2030 par rapport à 2012,
- Réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) de 40% entre 1990 et 2030.

- La **Loi relative à l'Énergie et au Climat** de 2019 :

- Réduire la consommation d'énergies fossiles de 40 % par rapport à 2012 d'ici 2030,
- Atteindre la Neutralité Carbone à l'horizon 2050.

- Le **Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable et d'Égalités des Territoires** (SRADDET) de la Région Bretagne, adopté en décembre 2020. Il fixe les objectifs Climat, Air et Énergie suivant :

- Réduire la consommation d'énergie de 39 % à l'horizon 2040 par rapport à 2012,
- Réduire d'au moins 50% des émissions de GES en 2040 par rapport à 2012,
- Multiplier par 7 la production d'énergie renouvelable à l'horizon 2040 par rapport à 2012, et atteindre ainsi l'autonomie énergétique de la Bretagne

La stratégie a été adaptée aux spécificités du territoire (rural, agricole...) et est partagée largement par ses acteurs pour assurer le succès de sa mise en œuvre. En effet, une concertation des habitants et acteurs du territoire a été menée à l'automne 2018, notamment via l'organisation de trois théâtres forum qui ont permis de créer une zone d'expression. 90 personnes ont pu être réunies lors de soirées animées par deux comédiens visant à identifier des actions dans leur jeu.

Questembert Communauté a validé en février 2019 l'engagement du territoire vers un « Territoire à Énergie Positive » (TEPOS) en 2050, à savoir que les consommations énergétiques du territoire soient intégralement alimentées par de l'énergie renouvelable produite localement. Il s'agit de la « situation énergétique » idéale à atteindre en 2050 à l'issue de la Transition Énergétique engagée aujourd'hui. Tendre vers cette « situation énergétique » demande alors de réduire au maximum les consommations énergétiques via des actions de sobriété et d'efficacité énergétique (rénovations, bioclimatisme, low-tech...) et d'exploiter la totalité du potentiel de production d'énergies renouvelables du territoire.

II. Présentation du programme d'actions du Plan Climat

L'adoption d'un Plan Climat par Questembert Communauté permet la mise en œuvre d'une stratégie Climat, Air et Énergie pour participer à la Transition Énergétique et Écologique du territoire français. Cette stratégie vise à :

- réduire les émissions de gaz à effet de serre responsables du changement climatique, entre autres, par la baisse des consommations énergétiques et le développement d'un mix d'énergies renouvelables,
- réduire les émissions de polluants atmosphériques pour préserver la qualité de l'air,
- et enfin, adapter le territoire aux effets du changement climatique en réduisant sa vulnérabilité.

La transition énergétique permet également d'augmenter la résilience du territoire en cas de perturbations sur les énergies fossiles (baisse de leurs disponibilités, hausse importante de leur prix...). La transition écologique vise à préserver les ressources indispensables à la vie sur Terre (l'eau, la biodiversité, le sol, les arbres, l'air...).

L'ensemble des actions du Plan Climat ont été travaillées et validées par cinq groupes de travail composés chacun d'une dizaine d'élus municipaux et communautaires, réunis à 4 reprises du mois de septembre au mois de décembre 2020. Le plan d'action est ainsi un véritable projet de territoire porté politiquement.

Enfin, une concertation du grand public, non réglementaire, a été réalisée sur un mois et demi à l'automne 2020. Elle a été menée via la plateforme *Dites Nous Tout* qui proposait de renseigner un questionnaire et une boîte à idées. A son issue, 444 personnes ont renseigné le questionnaire et 118 idées ont été déposées. Cette concertation a permis de nourrir le plan d'actions et de sensibiliser le grand public aux enjeux du Plan Climat.

Le programme d'actions du Plan Climat est construit autour de onze axes stratégiques. Il se compose de 32 actions, détaillées ci-dessous, à mettre en œuvre sur 6 ans (2021-2026) avec pour but d'atteindre les objectifs régionaux et nationaux. Pour le vérifier, les actions devront être suivies régulièrement, évaluées à mi parcours et au terme des 6 années.

Les 11 axes et les 32 actions:

*

Axe 1 – Assurer la gouvernance du Plan Climat

Action n°1 - Suivre et animer les actions du Plan Climat

Action n°2 - Assurer le financement des actions du Plan Climat

Axe 2 - Sensibiliser, mobiliser et concerter avec le territoire

Action n°3 – Sensibiliser les citoyens et les acteurs de Questembert Communauté

Action n°4 – Concerner les citoyens et les acteurs de Questembert Communauté

Axe 3 – Être exemplaire sur son patrimoine et ses activités

Action n°5 – Adopter une stratégie de sobriété énergétique sur le patrimoine de Questembert Communauté et de ses communes

Action n°6 – Déployer des installations d'énergies renouvelables sur le patrimoine bâti communal et intercommunal

Action n°7 – Développer la commande publique eco-responsable

Action n°8 – Développer la pratique de la mobilité décarbonée

Action n°9 – Augmenter la capacité de stockage carbone et préserver la biodiversité

Action n°10 – Préserver la ressource en eau

Axe 4 – Promouvoir et faciliter l'alimentation durable

Action n°11 – Sensibiliser les citoyens à l'impact de leur consommation et aux bienfaits d'une alimentation durable

Action n°12 – Agir dans le cadre de la restauration collective publique et privée

Action n°13 - Faciliter l'installation et le maintien des agriculteurs en circuit-court et sous-signes de qualité

Action n°14 - Soutenir les outils et les filières commerciales locales facilitant le recours aux produits locaux

Axe 5 - Réduire la quantité de déchets et accroître leur valorisation

Action n°15 – Sensibiliser les habitants au « Zéro Déchet »

Action n°16 – Accompagner les acteurs économiques à adapter leurs pratiques pour diminuer la production de déchets

Action n°17 – Valoriser les déchets du territoire dans une logique d'économie circulaire

Axe 6 – Développer des mobilités alternatives

Action n°18 – Systématiser l'intégration de la mobilité alternative dans l'aménagement urbain

Action n°19 – Déployer des infrastructures de mobilité alternative

Action n°20 – Massifier des services de mobilités alternatives

Action n°21 – Promouvoir les mobilités alternatives

Action n°22 – Développer les carburants alternatifs

Axe 7 - Accompagner la rénovation et favoriser la performance énergétique des bâtiments

Action n°23 – Massifier la rénovation énergétique de l'habitat privé

Action n°24 - Mobiliser les acteurs économiques pour assurer l'efficacité énergétique de leur bâtiment

Axe 8 – Soutenir la production d'énergies renouvelables

Action n°25 - Structurer le développement des énergies renouvelables et faciliter l'implication citoyenne

Action n°26 - Assurer un mix d'énergie renouvelable pour tendre vers un Territoire à Énergie Positive

Action n°27 - Encourager les acteurs économiques à s'engager dans la transition énergétique

Axe 9 – Anticiper les enjeux du changement climatique pour les secteurs agricoles et sylvicoles

Action n°28 - Déployer les outils visant à limiter le bilan carbone et accroître la capacité de stockage carbone des pratiques agricoles

Axe 10 – Intégrer systématiquement les questions Climat, Air et Énergie dans l'aménagement du territoire

Action n°29 - Veiller à limiter la vulnérabilité du territoire aux effets du changement climatique

Action n°30 - Adapter l'aménagement urbain et les bâtiments aux enjeux Climat, Air et Énergie

Axe 11- Anticiper les tensions sur la ressource en eau

Action n°31 - Accompagner la préservation de la ressource en eau par les acteurs économiques

Action n°32 - Sensibiliser les particuliers à la préservation de la ressource en eau

*

III. La gouvernance du Plan Climat

Le vice-président à la Transition Écologique et aux Mobilités de Questembert Communauté a la charge du suivi du Plan Climat. Il suit les dossiers en lien étroit avec le/la chargé(e) de mission Transition Énergétique. Il co-préside le Comité "Aménagement et cadre de vie", instance qui a notamment pour mission de suivre les actions du Plan Climat. Toutes les actions qui le nécessitent, seront présentées puis validées en bureau et conseil communautaire. A minima, les actions seront suivies au sein de différents comité de pilotage, rassemblant les Vices-Présidents en charge des thématiques concernées.

IV. Le suivi et l'évaluation du Plan Climat

Des indicateurs de suivi et d'évaluation ont été définis pour chaque action du Plan Climat. Il y en a 3 types :

- Indicateur de réalisation : l'action a-t-elle été mise en place ?

- Indicateur de résultats : quels sont les répercussions Climat, Air et Énergie de l'action (estimations des Kwh économisés, TeqCO2 évités...).
- Indicateur d'impact : quels sont les impacts des actions sur l'environnement ?

Chaque année, le/la chargé(e) de mission Transition Énergétique devra assurer la collecte des informations pour renseigner les indicateurs, en partenariat avec les référents techniques d'autres thématiques (développement économique, mobilité, urbanisme...). Les actions devront être évaluées à mi-parcours, au bout des 3 premières années, pour réorienter les actions si besoin. Puis, l'évaluation finale a lieu au terme des 6 ans pour définir les nouvelles actions du nouveau Plan Climat, en fonction de l'atteinte des objectifs et pour répondre aux nouvelles réglementations. Le bureau d'étude E6 qui a accompagné la collectivité pour l'élaboration du Plan Climat a réalisé un tableau de suivi qui permet d'effectuer ce travail.

V. Le financement du Plan Climat

Certaines actions identifiées dans le Plan Climat étaient déjà menées par la collectivité. D'autres devront bénéficier d'un co-financement. La collectivité devra saisir les opportunités liées aux appels à projet lancés par l'Etat ou encore la région Bretagne. Des fonds régionaux ou européens permettront également de cofinancer certaines actions. Ce travail de recherche de subventions sera fondamental pour garantir l'ambition du plan d'actions.

VI. Synthèse des axes

AXE 1 – Assurer la gouvernance du Plan Climat

Le Code Général des Collectivités Territoriales demande aux EPCI en charge du Plan Climat d'adopter un rôle de coordinateur de la transition énergétique sur leur territoire. Elles doivent garantir la cohérence avec les autres politiques territoriales dont elles sont chargées au regard de leur compétence, tel que l'urbanisme et le développement économiques.

AXE 2 – Sensibiliser, mobiliser et concerter avec le territoire

En tant que coordinatrice de la transition énergétique, Questembert Communauté doit assurer l'implication et la participation des acteurs du territoire dans la mise en œuvre des actions pour assurer leur compréhension et l'efficacité de la démarche. L'objectif est de créer les conditions pour favoriser un changement de comportement, à savoir donner une information de manière pédagogique voire amener les habitants à tester de nouvelles habitudes pour lutter contre les freins psychologiques au changement. La collectivité a également pour rôle de mobiliser les acteurs du territoire sur ces sujets en vue de créer une dynamique vertueuse, en créant des zones d'écoute et d'interactions, pour mieux comprendre et résoudre les freins à la TEE et ainsi faciliter la création de projets.

AXE 3 – Être exemplaire sur son patrimoine et ses activités

Selon l'Agence de la Transition Écologique, "15 % des émissions de gaz à effet de serre sont directement issues des décisions prises par les collectivités territoriales, concernant leur patrimoine (bâtiment, éclairage public, flotte de véhicules) et leurs compétences (transports, déchets, distribution d'énergie et de chaleur...)". Ce chiffre s'élève à "50 % si l'on intègre les effets indirects de leurs orientations en matière d'habitat, d'aménagement, d'urbanisme et d'organisation des transports". Ce premier axe vise alors à agir sur le patrimoine et les services de la collectivité.

La réduction de la consommation d'énergie issue du patrimoine bâti de la collectivité constitue un premier levier d'action. D'autant plus que le code de la construction et de l'habitation (article L. 111-10-3) prévoit l'obligation de mettre en œuvre des actions de réduction de la consommation d'énergie finale dans les bâtiments existants à usage

tertiaire (dont les bâtiments des collectivités) afin de parvenir à une réduction de la consommation d'énergie finale d'au moins 40 % en 2030, 50 % en 2040 et 60 % en 2050 par rapport à 2010.

La collectivité peut également agir sur sa flotte de véhicules de services en privilégiant des véhicules faiblement émetteurs et en contribuant au développement des nouvelles technologies en soutenant par exemple la filière hydrogène. La Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) du 24 décembre 2019 impose aux intercommunalités qui gèrent un parc de plus de vingt véhicules automobiles d'un poids total autorisé en charge (PTAC) inférieur ou égal à 3 tonnes, de respecter un quota. Lors de l'acquisition ou du renouvellement annuel de leur parc, les véhicules à faibles émissions devront représenter au moins 20% de ce renouvellement jusqu'au 30 juin 2021 et au moins 30% à partir du 1^{er} juillet 2021.

La collectivité peut favoriser, via la commande publique, le développement des énergies renouvelables (EnR), en optant pour un fournisseur 100% EnR pour alimenter ses bâtiments publics (mairie et services communaux, écoles, équipements sportifs et culturels...). Elle participe en cela à l'atteinte de l'objectif de 32% d'électricité provenant de sources renouvelables d'ici 2030 dans le mix électrique français inscrit dans la loi TECV de 2015. La commande publique constitue également un moyen de soutenir les produits alimentaires en circuits-courts, sous signe d'origine et de qualité.

AXE 4 – Promouvoir et faciliter l'alimentation durable

Le poste alimentation du territoire représente 11 % des émissions totales de GES selon le Bilan Carbone®. Il s'explique par le mode de production agricole, qui nécessite de l'énergie et des intrants, par la transformation industrielle des produits et enfin l'acheminement jusqu'au territoire. Pour réduire son impact, il faut alors privilégier une production alimentaire nécessitant moins d'énergie (raisonnée, biologique...), locale et de produits non transformés. Ce qui agit rétroactivement sur la production de déchets.

Pour cela, Questembert Communauté doit travailler à faciliter la rencontre entre offre et demande de produits locaux, à modifier les habitudes alimentaires des habitants, à favoriser une agriculture respectueuse de l'environnement et à encourager la consommation de produits sous signe officiels de qualité. Elle peut agir dans un premier temps par la restauration collective en allant plus loin que les objectifs fixés par la loi pour *l'Équilibre des Relations commerciales dans le secteur agricole et une alimentation saine et durable* (EGALIM), publiée le 1^{er} novembre 2018. Elle vise notamment les objectifs suivants :

- 50 % de produits locaux, dont 20 % de produits Biologiques, dans la restauration collective relevant du droit public à partir du 1^{er} janvier 2022,
- la restauration scolaire (maternelle au lycée) doit proposer un menu végétarien au minimum une fois par semaine depuis le 1^{er} novembre 2019 et promouvoir les protéines végétales.

La loi EGALIM demande également aux collectivités d'agir en faveur de la diminution de la production de déchets et de l'économie circulaire :

- intensifier la lutte contre le gaspillage alimentaire et la possibilité pour la restauration collective et l'industrie agroalimentaire de faire des dons alimentaires,
- emporter des aliments ou boissons non consommés sur place avec la mise à disposition de contenants réutilisables/recyclables pour la restauration ou les débits de boissons.

AXE 5 – Réduire la quantité de déchets et accroître leur valorisation

La loi relative à la *lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire* a été publiée au Journal officiel du 11 février 2020 vise quant à elle à :

- Sortir du plastique jetable en 4 étapes d'ici 2040,
- Mieux informer les consommateurs,
- Lutter contre le gaspillage et favoriser le réemploi solidaire

- Agir contre l'obsolescence programmée
- Mieux produire

Elle interdit au 1^{er} janvier 2020 la vente de gobelets, d'assiette et de coton-tige en plastique et interdit au 1^{er} janvier 2021 les pailles, couverts et touillettes.

Le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) de la région Bretagne vise l'atteinte des objectifs suivants, en lien avec la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte de 2015 :

- le « zéro enfouissement » de Déchets Non Dangereux Non Inertes d'ici 2030,
- le « zéro déchet » d'ici 2040 avec une valorisation systématique des déchets,
- la mise en place de l'extension des consignes sur les emballages d'ici 2022 (inscrit dans le Code de l'Environnement),
- et la mise en place du tri à la source des biodéchets d'ici 2023.

Le Plan Climat de Questembert Communauté doit anticiper et accompagner ces réglementations actuelles et à venir. Il doit favoriser leur appropriation et créer une dynamique vers le « zéro déchet ». Il doit encourager le développement de projets innovants comme par exemple ceux issus de l'Écologie Industrielle et Territoriale (EIT). Ce concept vise à optimiser et/ou à valoriser les flux (matières, énergies, personnes...) employés et générés par une entreprise ou une industrie, en interne ou via des synergies avec d'autres entreprises/industries. Par exemple, sur le territoire, l'éco-site La Croix-Irtelle du groupe Séchée-Environnement produit de l'électricité via le biogaz issu des déchets fermentescibles (optimisation interne). L'eau refroidissant les transformateurs électriques, monte en température et est utilisée par l'industrie agroalimentaire voisine, Galliance, pour le nettoyage de ses locaux (optimisation externe).

AXE 6 – Développer les mobilités alternatives

En termes d'émissions de GES, le secteur des transports est responsable sur le territoire de l'émission d'environ 78 000 tCO₂e, incluant les émissions indirectes, soit 21% du bilan global. Plus de 2/3 de ses émissions correspondent aux déplacements de personnes : domicile/travail et déplacements quotidiens des habitants (achats, loisirs...). En termes de consommation d'énergie, le secteur des transports avec 153 GWh représente 34% des consommations totales d'énergie finale du territoire dont 84 % uniquement pour le déplacement des personnes. Enfin, le secteur routier émet 49 % des émissions d'oxyde d'azote sur le territoire, polluant atmosphérique responsable de problèmes de santé chez les individus à plus ou moins long terme.

La Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) vise à répondre à l'objectif de neutralité carbone de la France en 2050. Pour cela, les ventes de voitures à énergies fossiles carbonées (essence ou diesel) seront interdites d'ici 2040. Elle vise également à faire passer la part modale du vélo de 3 % à 9% en 2024.

Questembert Communauté a récupéré la compétence Mobilité, ce qui lui permettra de mener certaines actions en propre. En revanche, l'organisation de la desserte du réseau de Transport Breizh Go a été laissée à la région Bretagne. Questembert Communauté agit sur les autres sujets de la mobilité au moyen de son Plan de Mobilité Rurale (PMR), adopté en 2019 et comportant 16 actions. Il vise notamment à la mise en œuvre d'un Schéma Directeur Cyclable communautaire à vocation utilitaire et touristique pour favoriser la pratique du vélo. Il vise à développer des itinéraires sécurisés et cohérents ainsi qu'à valoriser les liaisons en lien avec la stratégie touristique du territoire. Le Plan Climat quant à lui vise des objectifs plus ambitieux pour favoriser des mobilités alternatives à l'auto-solisme (covoiturage...) et les mobilités actives (vélos...). D'après une enquête réalisée en septembre 2017 sur le territoire, la part modale moyenne du vélo est de 2,5 % et de 16,2 % pour la marche. Ainsi, Questembert Communauté doit activer différents leviers pour accroître la part modale des modes actifs. Elle doit pour cela renforcer la prise en compte de la mobilité dans l'aménagement urbain via l'augmentation des infrastructures sécurisées dédiées à leur pratique (cheminement piétons sécurisés, pistes cyclables, stationnements vélos sécurisés...). Aussi, elle doit renforcer les centralités des centres villes et centres-bourgs, en luttant contre l'étalement urbain et en maintenant les commerces et services à proximité des zones de vie, pour éviter le recours systématique à la voiture sur des courtes distances. La part modale de la voiture individuelle est de 77,9 %, celle du covoiturage est de 1 %. Questembert Communauté devra alors également favoriser un changement de

comportement pour réduire le recours systématique à la voiture (télétravail...) ou diminuer l'auto-solisme (covoiturage...).

Enfin, elle devra travailler à développer l'offre de carburants alternatifs non émetteurs de GES. En lien avec Morbihan Énergie, elle a déjà massifié les bornes de recharge pour les véhicules électriques. Elle devra également favoriser l'accès à l'hydrogène ou encore le biogaz pour les véhicules GNV.

AXE 7 – Accompagner la rénovation énergétique et favoriser la performance énergétique des bâtiments

Le secteur résidentiel est le secteur du territoire le plus consommateur d'énergie, avec 173 GWh ce qui équivaut à 38% du bilan global en 2014. La stratégie retenue dans le cadre du Plan Climat vise la réduction de 56 % de la consommation énergétique du secteur résidentiel à l'horizon 2050, avec un seuil intermédiaire de 23 % en 2030. Ainsi, l'effort à mener sera particulièrement important sur le secteur résidentiel avec une rénovation massive des logements de Questembert Communauté pour réduire leurs besoins en chauffage (76 % des besoins en énergie des logements). Les nouvelles constructions devront également être performantes énergétiquement pour réduire leur besoin en chauffage et en éclairage (BBC, éco-construction, bioclimatisme...). En termes d'émissions de GES, le secteur résidentiel est responsable en 2014 de l'émission de 33 ktCO₂e à savoir 9% des émissions totales de GES du territoire. Ce faible pourcentage s'explique par la forte présence de bois et d'électricité, peu émetteurs de GES, comme mode de chauffage. Questembert Communauté accompagnera les projets de rénovation des particuliers et encouragera la montée en compétences des professionnels sur le sujet.

AXE 8 – Soutenir le développement des énergies renouvelables

Le territoire a produit, en 2014, 78 GWh d'énergies renouvelables (EnR), 66% de chaleur et 34% d'électricité, soit 17 % de sa consommation d'énergie totale. Pour viser l'objectif « TEPOS » en 2050, il doit exploiter la totalité de son potentiel de production d'EnR qui s'élève à 391 GWh pour parvenir à produire plus d'énergie qu'il n'en consomme. Cela nécessite une réduction importante de la consommation énergétique en parallèle. Questembert Communauté devra montrer l'exemple en multipliant les projets d'EnR et de maîtrise de l'énergie. Elle devra intégrer le développement des EnR dans l'aménagement du territoire via l'intégration de préconisations ambitieuses dans le PLUI, comme par exemple, adopter un seuil minimal d'intégration des EnR dans les nouveaux projets de constructions ou encore favoriser le déploiement de réseaux de chaleur alimentés par une chaudière bois pour l'alimentation d'un quartier. Enfin, la collectivité ne pourra pas atteindre seule cet objectif, les efforts devront également être menés par les entreprises et les habitants.

Concernant le potentiel éolien, au regard, d'une part, de la méthodologie de calcul du potentiel de développement de l'énergie éolienne choisie lors de l'élaboration du diagnostic, d'autre part, des objectifs de production d'énergies renouvelables révisés par le SRADDET de la région Bretagne et attendus dans le cadre de la loi Climat et Résilience et enfin, compte tenu de l'évolution technologique des projets actuels, le potentiel révisé est supérieur à 110 GWh.

AXE 9 – Anticiper les enjeux du changement climatique pour les secteurs agricoles et sylvicoles

Le diagnostic du PCAET a mis au jour que la vulnérabilité aux effets du changement climatique sera particulièrement importante pour le secteur de l'agriculture et pour l'eau. Il est primordial que le secteur agricole diminue sa vulnérabilité au regard de la variabilité d'accès aux ressources (énergies fossiles, eau...). Il devra alors réduire sa dépendance aux énergies fossiles en diminuant ses consommations énergétiques. Il devra également augmenter son autonomie énergétique (panneaux solaires sur les bâtiments agricoles, méthaniser les matières fermentescibles pour produire du biogaz...). Le secteur agricole devra également faire évoluer ses pratiques pour

faire face aux épisodes de sécheresse de plus en plus nombreux qui restreint l'accès à l'eau, pour préserver sa capacité productive et partager la ressource avec d'autres usages (habitants, tourisme...). Enfin, les agriculteurs étant les gestionnaires du paysage rural, ils seront mis à contribution pour accroître la capacité de stockage carbone du territoire en protégeant et développant les haies bocagères, en entretenant les zones boisées et via leurs techniques culturales (couvert végétal...). Cette mission s'articulera avec l'objectif de développer la ressource bois énergie et bois d'œuvre.

AXE 10 – Intégrer systématiquement les questions Climat, Air et Énergie dans l'aménagement du territoire

Questembert Communauté devra également assurer l'adaptation du territoire face à l'augmentation des phénomènes extrêmes liés au changement climatique et de fait des risques, tels que les inondations par exemple. Elle pourra notamment le faire dans le cadre de sa compétence Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI), compétence obligatoire pour Questembert Communauté depuis le 1er janvier 2018, pour mener les actions suivantes :

- L'aménagement des bassins versants,
- L'entretien et l'aménagement des cours d'eau, canaux, lacs et plans d'eau
- La défense contre les inondations et contre la mer
- La protection et la restauration des zones humides

Cette adaptation devra également se faire en termes d'aménagement du territoire via sa compétence urbanisme au moyen du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) et les Orientations d'Aménagements Programmées (OAP), outil permettant de préciser sur un secteur donné les modalités d'aménagement à respecter. C'est un levier pour notamment favoriser un aménagement durable visant à prévenir les effets d'îlot de chaleur urbain, encourager la construction de bâtiments sobres en énergie et bioclimatiques pour préserver le confort d'été des habitants lors des épisodes de canicules. Épisodes dont la fréquence et la durée viendra à augmenter dans les prochaines années.

AXE 11 – Préserver la ressource en eau pour limiter les conflits d'usage à venir

Enfin, Questembert Communauté devra anticiper les tensions à venir sur la ressource en eau. La *loi NOTRe* prévoit un transfert obligatoire des compétences « eau et assainissement » aux communautés d'agglomération au 1er janvier 2020 et aux communautés de communes au plus tard au 1er janvier 2026. L'article 14 de la *loi Engagement et Proximité* vise à redonner de la souplesse en autorisant les communautés de communes et les communautés d'agglomération à déléguer tout ou partie des compétences liées à l'eau, l'assainissement des eaux usées ou la gestion des eaux pluviales aux communes ou aux syndicats infra-communautaires. La collectivité doit renforcer sa politique de sensibilisation à la sobriété des usages de l'eau auprès de l'ensemble des usagers.

AXE 1 – Assurer la gouvernance du Plan Climat

Action n°1 Suivre et animer les actions du Plan Climat

Portage de l'action	Partenaires de l'action
- Questembert Communauté	- Communes - Organisme de partage d'expérience - EPCI voisins

Enjeux

Le Code Général des Collectivités Territoriales demande aux EPCI en charge du Plan Climat d'adopter un rôle de coordinateur de la transition énergétique sur leur territoire.

Objectifs

- Garantir un suivi politique et technique pour la mise en place des mesures du Plan Climat,
- Favoriser la montée en compétence des élus et agents sur les thématiques du Plan Climat, pour faciliter l'implication, l'orientation des décisions politiques et leur mise en œuvre technique,
- Assurer l'implication de tous les services techniques de Questembert Communauté dans la mise en œuvre des actions transversales du Plan Climat,
- Communiquer de manière continue auprès des communes et de leurs élus, partenaires privilégiés et mettre en place un outil pour assurer leur implication,
- Suivre et évaluer les actions du Plan Climat pour les réajuster si besoin,
- Veiller à la cohérence du Plan Climat avec les autres documents de planification,
- Mener les actions du Plan Climat en concertation avec les EPCI voisins pour identifier les logiques de mutualisations techniques et financières.

Moyens

- Créer un poste de chargé de mission « Transition Énergétique » pour assurer le suivi du Plan Climat sur toute la durée de sa mise en œuvre,
- Acter le suivi du Plan Climat sur toute la durée de sa mise en œuvre par un.e Vice-Président.e et réfléchir à rattacher ce suivi directement à la présidence au vu de son caractère transversal,
- Proposer des formations et visites techniques aux élus (y compris aux conseillers municipaux) et agents techniques concernés,
- Réfléchir à adhérer à un organisme de partage d'expériences,
- Renseigner le tableau de suivi des indicateurs chaque année à l'aide de la collecte de données, et effectuer l'évaluation intermédiaire et finale de la mise en œuvre des actions du Plan Climat, avec l'aide si besoin, d'un cabinet d'études pour le calcul de certains indicateurs,
- Assurer la cohérence du PLUi avec les objectifs du Plan Climat lors de sa prochaine révision,
- Informer tous les Conseils Municipaux sur l'avancée des actions du Plan Climat (par exemple via le compte-rendu du « Comité Aménagement et Cadre de vie »),
- Tenir compte de la transversalité du Plan Climat en assurant un lien avec les différents comités et commissions d'élus concernés par ses thématiques,
- Faire un diagnostic sur les actions Climat, Air et Énergie par commune et éventuellement une évaluation au terme du Plan Climat, assurer un suivi régulier de ces actions et réfléchir à une solution pour assurer un partage d'expériences entre les 13 communes (base de données ressources...),
- Communiquer sur les avancées des actions du Plan Climat lors de chaque rencontre du Comité d'Orientation Territorial de l'Entente de l'ex-Pays de Vannes pour assurer un partage d'informations

continu avec les EPCI voisins.

Étapes de réalisation	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Poste de chargé de mission Transition Énergétique						
Formations et visites techniques						
Diagnostic Actions communales						

Gains de l'action	
Réduction des GES	
Réduction des polluants atmosphériques	
Réduction des consommations d'énergie	
Développement des Énergies Renouvelables	
Stockage Carbone et Adaptation	

Commentaires

Coût	
Fonctionnement	Investissement
- Poste de chargé de mission Transition Énergétique : 30 000€ brut par an - Formations et visites : 10 000€ - Adhésion à un organisme de partage d'expériences : 24 000€ - Appui d'un cabinet d'études pour l'évaluation du Plan Climat: 3000€	

Indicateur de réalisation	Indicateur de résultat	Indicateur d'impact
- Création d'un poste de chargé de mission Transition Énergétique - Nombre de formations annuelles proposées aux agents et aux élus - Adhésion à un organisme de partage d'expériences - Nombre de diagnostic à l'échelle communale réalisé annuellement - Création d'une solution de partage d'expérience entre communes - Nombre de solutions partagées entre communes	- Nombre d'élus et d'agents formés par l'organisme de partage d'expériences - Nombre d'élus et d'agents formés à la Transition Énergétique et Écologique par an	

AXE 1 – Assurer la gouvernance du plan climat

Action n°2 Assurer le financement des actions du Plan Climat

Portage de l'action	Partenaires de l'action
- Questembert Communauté	- L'ensemble des partenaires identifiés dans les fiches actions

Enjeux

Le Code Général des Collectivités Territoriales demande aux EPCI en charge du Plan Climat d'adopter un rôle de coordinateur de la transition énergétique sur leur territoire. Il est indispensable de saisir les opportunités de cofinancement pour donner de l'ambition aux actions du Plan Climat.

Objectifs

- Rechercher des sources de financement sur toute la durée de mise en œuvre du Plan Climat, pour permettre la réalisation des actions et l'atteinte de leurs objectifs,
- QC ne pouvant être seul Maître d'Ouvrage des actions, trouver des solutions pour que les partenaires porteurs de l'action puissent financer leur mise en œuvre.

Moyens

- Répondre aux Appels à Projets, nationaux ou européens, en collaboration avec d'autres EPCI ou partenaires, si cela est pertinent,
- Réfléchir à la pertinence de porter certains dispositifs financiers (« fond chaleur » ...) pour le compte d'autres acteurs (communes...),
- Lancement d'un ou plusieurs Appels à Projets à l'attention de partenaires souhaitant porter des actions permettant d'atteindre certains objectifs du Plan Climat,
- Orienter une partie des revenus de l'actionnariat du parc éolien du Rocher Breton pour le financement d'actions du Plan Climat,
- Arbitrer tous les ans le budget dédié aux actions du Plan Climat, notamment au regard des subventions perçues, pour élever l'ambition des actions.

Étapes de réalisation	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Recherche de financement						
Test d'un Appel à Projet						

Gains de l'action		Commentaires
Réduction des GES		
Réduction des polluants atmosphériques		
Réduction des consommations d'énergie		
Développement des Énergies Renouvelables		
Stockage Carbone et Adaptation		

Coût	
Fonctionnement	Investissement
- Cf Action n°1 « Suivre et animer les actions du Plan Climat » - Budget dédié à l'Appel à Projet à l'attention des partenaires porteurs de projets: à déterminer	

Indicateur de réalisation	Indicateur de résultat	Indicateur d'impact
- Nombre de candidatures annuelles de QC à des Appels à Projets - Nombre annuel d'Appel à Projet proposé aux partenaires souhaitant être porteurs d'une action	- Nombre annuel de projets de QC, cofinancés par un Appel à Projet - Nombre de projets portés par un partenaire, cofinancés par QC - Part des cofinancements issus d'Appel à Projet sur le budget total du Plan Climat	

AXE 2 - Sensibiliser, mobiliser et concerter avec le territoire

Action n°3	Sensibiliser les citoyens et les acteurs de Questembert Communauté
------------	--

Portage de l'action	Partenaires de l'action
- Questembert Communauté - Communes - Associations	- Morbihan Énergies - Chambre de Commerce et d'Industrie - Chambre de Métiers et de l'Artisanat - Fédérations du bâtiment - Entreprises - Conseiller Énergie - Établissements scolaires, éco-délégués et Conseil de Vie Lycée et Collèges - Parc Naturel Régional du Golfe du Morbihan - Eaux et rivières de Bretagne - LPO - Bretagne Vivante - Groupe Mammalogique Breton (GMB) - Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles (FDGDON)

Enjeux

En tant que coordinatrice de la transition énergétique, Questembert Communauté doit créer et amplifier une dynamique de changement de comportement auprès de tous les acteurs du territoire.

Objectifs

- Faire de la communication sur le Plan Climat une priorité pendant les 6 ans de sa mise en œuvre,
- Sensibiliser les habitants à la préservation de l'environnement et à la nécessité d'adapter leurs pratiques, à savoir :
 - *L'enjeu du dérèglement climatique et la nécessité d'une transition énergétique, de la sobriété des usages (numérique responsable, mobilité durable...),
 - *L'extinction des espèces et la nécessité de la préservation de la biodiversité,
 - *Les enjeux autour de l'alimentation durable,
 - *L'impact des déchets et la nécessité de tendre vers le « Zéro Déchet »,
 - *L'enjeu de la qualité de l'air.
- Sensibiliser les entreprises sur les enjeux, défis et solutions de la transition énergétique, en lien avec les partenaires économiques,
- Donner aux jeunes le choix de la manière dont ils veulent agir pour assurer le succès de leur mobilisation.

Moyens

- Mettre en œuvre le plan de communication visant à faire connaître l'ensemble des actions du Plan Climat et à encourager les pratiques écoresponsables, plan de communication à mettre à jour tous

les ans,

- Mettre en œuvre le programme de mobilisation des citoyens à l'aide des outils identifiés,
- Créer un fonds de concours pour cofinancer des actions de sensibilisation menées par des partenaires, en priorité issus du territoire,
- Réfléchir à distribuer gratuitement des outils pour faciliter le changement de comportement (biodiversité, zéro déchet...),
- Communiquer chaque année aux établissements scolaires la liste des outils de sensibilisation des élèves aux enjeux du Plan Climat,
- Établir des partenariats avec les établissements scolaires du territoire pour mener des projets en lien avec les éco-délégués et les Conseils de Vie du Lycée ou Collèges notamment,
- Informer les acteurs économiques des actions du Plan Climat lors des rencontres annuelles entre municipalités et entreprises, par l'entremise des maires,
- Travailler en collaboration avec le service économique, qui traite en direct avec les entreprises sur ces sujets, pour déterminer les outils de sensibilisation,
- Sensibiliser les agents de Questembert Communauté via des animations en interne.

Étapes de réalisation	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Plan de communication						
Programme de mobilisation						
Fonds de concours						

Gains de l'action		Commentaires
Réduction des GES		Gains indirects
Réduction des polluants atmosphériques		
Réduction des consommations d'énergie		
Développement des Énergies Renouvelables		
Stockage Carbone et Adaptation		

Coût	
Fonctionnement	Investissement
- Chargé de communication (0,75 ETP) : 22 500€ brut /an soit 135 000€ sur 6 ans - Plan de communication : 20 000€ - Programme de mobilisation : 10 000€ - Fonds de concours : 10 000€ - Distribution de matériel : 3 000€ <i>D'autres actions de communication sont prévues dans les autres actions. Au total, les actions de communication s'élèvent à 100 000€ sur les 6 ans.</i>	

Indicateur de réalisation	Indicateur de résultat	Indicateur d'impact
- Mise à jour annuelle du plan de communication - Élaboration d'un programme de mobilisation par an - Création d'un fonds de concours - Mise en place d'une distribution	- Part des actions du plan de communication mises en œuvre par an - Part des actions du programme de mobilisation mises en œuvre par an	

d'outils de sensibilisation - Nombre de partenariats établis par an avec les établissements scolaires - Nombre annuel d'actions de sensibilisation des agents de QC	- Nombre d'actions cofinancées par le fonds de concours par an - Nombre d'outils distribués par an par thématiques de sensibilisation (économies d'énergie, ressource en eau, biodiversité, alimentation, mobilité, déchets) - Nombre d'actions mises en place grâce aux partenariats établis par an avec les établissements scolaires - Nombre de citoyens sensibilisés annuellement - Nombre de citoyens mobilisés annuellement - Nombre de citoyens sensibilisés et mobilisés grâce au fonds de concours annuellement - Nombre de citoyens ayant pu changer de comportement au moyen des outils distribués par an - Nombre d'élèves sensibilisés/mobilisés grâce aux partenariats établis par an avec les établissements scolaires	
---	--	--

AXE 2 - Sensibiliser, mobiliser et concerter avec le territoire

Action n°4	Concierter les citoyens et les acteurs de Questembert Communauté
------------	--

Portage de l'action	Partenaires de l'action
- Questembert Communauté - Communes	- Conseil de développement du territoire - CCI, CMA, Fédérations du bâtiment - Entreprises - Associations

Enjeux

En tant que coordinatrice de la transition énergétique, Questembert Communauté doit assurer l'implication et la participation des acteurs du territoire dans la mise en œuvre des actions pour assurer leur compréhension et l'efficacité de la démarche.

Objectifs

Impliquer les acteurs du territoire et les citoyens dans la prise de décision,
Encourager les communes à s'approprier les objectifs de concertation et à choisir les modalités de mise en œuvre auprès de leurs administrés.

Moyens

- Assurer 2 fois par an une rencontre entre les membres du conseil de développement et les élus de QC pour échanger sur les actions du Plan Climat,
- Définir une méthodologie avec le service développement économique pour impliquer les différentes organisations existantes (commerciales...) dans les actions du Plan Climat,
- Tester puis, si cela se révèle concluant, organiser au moins une fois par an une réunion publique pour créer un dialogue entre les citoyens, les élus et les experts ou professionnels.

Étapes de réalisation	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Rencontres du Conseil de Développement						
Méthodologie du service développement économique						
Test d'une réunion publique						

Gains de l'action	
Réduction des GES	
Réduction des polluants atmosphériques	
Réduction des consommations d'énergie	
Développement des Énergies Renouvelables	
Stockage Carbone et Adaptation	

Commentaires
Cette concertation aide à garantir le succès des actions et donc participe indirectement à l'atteinte des objectifs du Plan Climat.

Coût	
Fonctionnement	Investissement
- Communication sur les événements de mobilisation/concertation (budget action n°3)	

Indicateur de réalisation	Indicateur de résultat	Indicateur d'impact
- Nombre annuel de rencontres entre élus de QC et membres du Conseil de Développement - Définition d'une méthodologie par le service développement économique - Test d'une réunion publique	- Nombre d'actions ayant été améliorées par an à la suite des rencontres entre élus de QC et Conseil de Développement - Nombre annuel d'actions menées par le service développement économique - Nombre de personnes ayant assisté à la réunion publique (par an) - Nombre d'organisations économiques concertées annuellement - Nombres de citoyens ayant été concertés annuellement	-

AXE 3 – Être exemplaire sur son patrimoine et ses activités

Action n°5 Adopter une stratégie de sobriété énergétique sur le patrimoine de Questembert Communauté et de ses communes

Portage de l'action	Partenaires de l'action
- Questembert Communauté - Communes	- Morbihan Énergies - ECHOBAT (réseau de l'éco-construction solidaire) - ANPCEN - Parc Naturel Régional du Golfe du Morbihan

Enjeux

Questembert Communauté et ses communes doivent être exemplaires auprès des habitants et acteurs du territoire, sur les sujets Climat, Air et Énergie. Selon les données de l'Agence de la Transition Écologique, les collectivités territoriales sont responsables d'environ 10 % de la consommation d'énergie de leur territoire. Questembert Communauté et ses communes ne possèdent pas de service de Conseil en Énergie Partagé. Elles devront donc s'appuyer sur le service énergie de Morbihan Énergies, qui propose un accompagnement personnalisé. Aussi, le secteur de la construction a un bilan carbone élevé, Questembert Communauté devra montrer l'exemple en privilégiant des constructions écologiques.

Objectifs

- Mener une rénovation énergétique ambitieuse des bâtiments publics de Questembert Communauté et de ses communes pour réduire leurs consommations d'énergie,
- Encourager les communes à adopter une stratégie ambitieuse de rénovation énergétique de leurs bâtiments publics,
- Renouveler la totalité du parc d'éclairage public économe de Questembert Communauté et de ses communes,
- Utiliser systématiquement les principes de la construction durable lors des projets de construction publics.

Moyens

- Réaliser un audit énergétique sur les 20 bâtiments communautaires et les bâtiments communaux pour déterminer un programme de travaux et lancer les travaux par ordre de priorité,
- Intégrer, à chaque fois que c'est possible, des matériaux bio-sourcés et locaux dans la rénovation des bâtiments,
- Mettre en place une stratégie de réduction des consommations d'énergie du parc d'éclairage public de Questembert Communauté et de ses communes à savoir :
 - *Remplacer les luminaires les plus consommateurs par des luminaires plus économes,
 - *Proposer une puissance d'éclairage adaptée,
 - *Utiliser des appareils performants en termes d'éclairement et de nuisances nocturnes,
 - *Définir les zones où appliquer la politique d'extinction nocturne, élargir les plages d'extinction de l'éclairage nocturne et les zones d'éclairage avec détecteurs de présence.
 - *Réfléchir à candidater au label « Territoire de Villes et Villages étoilés », en lien avec l'ANPCEN et le Parc Naturel Régional du Golfe du Morbihan,

Questembert Communauté a pour projet de mettre en LED les 200 points lumineux de ses parcs d'activités.

Les communes possèdent 3936 points lumineux au total, 568 sont encore à changer.
 - Pour toutes nouvelles constructions, utiliser systématiquement les principes de la construction durable (matériaux bio-sourcés, bioclimatisme..) pour se doter de bâtiment performants énergétiquement.

Étapes de réalisation	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Audits énergétiques						
Réalisation des travaux						
Construction durable						
Rénovation Parc d'éclairage public						

Gains de l'action	Commentaires
Réduction des GES	- Rénovation énergétique du patrimoine bâti: baisse de la consommation d'énergie de 30 % pour les bâtiments de Questembert Communauté - rénovation du parc d'éclairage public: baisse de la consommation d'énergie de 221 236 kWh en 2026
Réduction des polluants atmosphériques	
Réduction des consommations d'énergie	
Développement des Énergies Renouvelables	
Stockage Carbone et Adaptation	

Coût	
Fonctionnement	Investissement
	- Audits énergétiques : 50 000€ - Travaux parc bâti : 100 000€ à 500 000€ - Variante pour l'utilisation de matériaux bio-sourcés dans la construction - Travaux parc d'éclairage public : 100 000€

Indicateur de réalisation	Indicateur de résultat	Indicateur d'impact
- Part annuelle des bâtiments publics ayant bénéficié d'audits énergétiques (%) - Nombre de bâtiments publics pouvant atteindre un gain énergétique important après travaux (entre 30 à 50%) par an - Part annuelle des bâtiments construits avec des matériaux bio-sourcés (%)	- Nombre de bâtiments publics rénovés atteignant un gain énergétique important (entre 30 à 50%) - Part annuelle du parc d'éclairage public rénové (%) - Gain en kWh économisé suite aux travaux menés sur les bâtiments publics - Gain en kWh économisé grâce à la rénovation du parc d'éclairage public	

AXE 3 – Être exemplaire sur son patrimoine et ses activités

Action n°6 Déployer des installations d'énergies renouvelables sur le patrimoine bâti communal et intercommunal

Portage de l'action	Partenaires de l'action
- Questembert Communauté - Communes	- Morbihan Énergies

Enjeux

Questembert Communauté et ses communes doivent être exemplaires auprès des habitants et acteurs du territoire et doivent donc montrer l'exemple en créant une dynamique de production locale d'énergie de sources renouvelables. Elles doivent également installer des chaufferies bois pour répondre à l'objectif de structuration de la filière bois énergie.

Objectifs

- Produire, d'ici 2026, 25% minimum d'énergies renouvelables pour l'approvisionnement du patrimoine bâti public.

Moyens

- Étudier systématiquement la faisabilité d'une installation d'énergie renouvelable (EnR) à chaque projet de rénovation (chaufferie bois/réseau de chaleur, géothermie, solaire...),
- Mobiliser l'étude de l'association AILE sur la faisabilité de projets de chaufferies bois ainsi que de réseaux de chaleur dans les communes,
- Couvrir de panneaux solaires tous les bâtiments intercommunaux et communaux rentables, indiqués par l'outil Cadastre Solaire,
- Installer des panneaux solaires sur la toiture du siège communautaire de Questembert Communauté,
- Installer des Pompes à Chaleur dans les bâtiments publics ne pouvant accueillir des chaufferies bois.

Étapes de réalisation	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Installation d'EnR sur les bâtiments communaux et intercommunaux						

Gains de l'action		Commentaires
Réduction des GES		
Réduction des polluants atmosphériques		
Réduction des consommations d'énergie		
Développement des Énergies Renouvelables		
Stockage Carbone et Adaptation		

Coût	
Fonctionnement	Investissement
- Étude de faisabilité d'installation d'énergies renouvelables	- Installation de panneaux solaires sur le siège de Questembert Communauté : 130 000€ - Installations de panneaux solaires sur les bâtiments publics à fort potentiel: indéterminé - Installations de chaudières bois dans les bâtiments publics à fort potentiel: indéterminé - Installation de Pompes à Chaleur dans les bâtiments publics: indéterminé

Indicateur de réalisation	Indicateur de résultat	Indicateur d'impact
- Part annuelle des bâtiments publics équipés d'équipements de production d'énergie renouvelable (%)	- Production d'EnR communale et intercommunale (kWh) - Part annuelle de la production d'EnR des bâtiments par rapport à leur consommation totale (%) - Émissions de GES (ktCO2) évitées	-

AXE 3 – Être exemplaire sur son patrimoine et ses activités

Action n°7 Développer la commande publique écoresponsable

Portage de l'action	Partenaires de l'action
- Questembert Communauté - Communes	- RESECO

Enjeux

Questembert Communauté et ses communes doivent être exemplaires auprès des habitants et acteurs du territoire, sur les sujets Climat, Air et Énergie. La commande publique est un levier qui permet aux collectivités de favoriser des outils et des projets écoresponsables, dans le respect du code de la commande publique.

Objectifs

- Intégrer des critères de développement durable dans la commande publique
- Intégrer des clauses environnementales dans les marchés publics

Moyens

- Définir un critère environnemental pour systématiser l'achat de produits et matériaux durables et locaux dans la commande publique (fournitures labellisées, label...),
- Réfléchir à un groupement d'achats entre Questembert Communauté et les communes pour permettre l'achat de produits et de services écoresponsables tout en maîtrisant les coûts,
- Définir et diffuser auprès des communes un référentiel d'achats et de pratiques écoresponsables,
- Acter l'achat d'une énergie verte à hauteur de 50% pour les besoins énergétiques communautaires (Contrat de fourniture énergies renouvelables),
- Systématiser les pratiques écoresponsables lors des événements organisés par les services de Questembert Communauté (zéro déchet, produits locaux...), internes et externes,
- Proposer aux communes de systématiser les pratiques écoresponsables lors des événements,
- Former les élus et les agents à la commande publique écoresponsable et à l'économie de la fonctionnalité et de la coopération dans le cadre du plan de formation communautaire,
- Proposer de diffuser les informations auprès des élus municipaux,
- Intégrer systématiquement dans les marchés de Questembert Communauté une notation de la « Responsabilité Sociétale des Entreprises » (RSE) des prestataires (gestion des déchets...), et en informer les acteurs économiques,
- Réfléchir à adhérer à la monnaie locale citoyenne complémentaire l'OURSE

Étapes de réalisation	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Critère environnemental						
Test d'un groupement d'achat						
Décision achat énergie verte 50 %						
Formation agents et élus						

Notation RSE						
--------------	--	--	--	--	--	--

Gains de l'action		Commentaires
Réduction des GES		
Réduction des polluants atmosphériques		
Réduction des consommations d'énergie		
Développement des Énergies Renouvelables		
Stockage Carbone et Adaptation		

Coût	
Fonctionnement	Investissement
- Achat d'énergie verte à hauteur de 50 %: (surcoût de 0,15 € pour l'achat d'électricité d'origine renouvelable) - Formation des élus et agents : 2000€	

Indicateur de réalisation	Indicateur de résultat	Indicateur d'impact
- Test d'un groupement d'achats entre Questembert Communauté et les communes - Signature d'un contrat d'achat d'énergie verte à hauteur de 50 % - Nombres d'élus et d'agents concernés ayant bénéficié d'une formation à l'économie de la fonctionnalité et de la coopération (par an)	- Nombre d'entreprises informées des attentes de QC en termes de RSE - Part des biens et services écoresponsables sur la totalité des achats (%) - Part des marchés lancés par QC intégrant une notation de « <i>Responsabilité Sociétale des Entreprises</i> » (%) - Part des élus et agents formés à la commande publique écoresponsable - Émission annuelle de GES (t CO2e) évitée par l'achat d'énergie verte - Suivi annuel de la consommation d'énergie verte (kWh)	

AXE 3 – Être exemplaire sur son patrimoine et ses activités

Action n°8 Développer la pratique de la mobilité décarbonée

Portage de l'action	Partenaires de l'action
- Questembert Communauté - Communes	- Morbihan Énergies - Association Ehop - Conseil Régional de Bretagne et sa plateforme OuestGo

Enjeux

Questembert Communauté et ses communes doivent être exemplaires auprès des habitants et acteurs du territoire, sur les sujets Climat, Air et Énergie. Le secteur des transports compte parmi le plus impactant en termes d'émissions de GES. Pour réduire son impact sur le Climat, Questembert Communauté doit adopter des pratiques de mobilité alternatives.

Objectifs

- Atteindre au minimum 30% de véhicules propres dans la flotte communautaire d'ici 2027 (y compris les engins techniques), soit 5 véhicules à faibles émissions supplémentaires,
- Encourager les communes à définir un objectif de renouvellement de flotte avec des véhicules neutres en carbone,
- Augmenter les pratiques de mobilités alternatives par les agents de Questembert Communauté.

Moyens

- Remplacer progressivement la flotte de véhicules de service thermiques existants (en priorité) et les engins du parc technique par des véhicules et engins à faibles émissions.

Le parc de véhicules et d'engins de Questembert Communauté :

- *10 véhicules de service (dont 1 zoé électrique, une Citroën électrique et un véhicule FIAT GNV),
- *5 Bennes à Ordures Ménagères
- *2 camions bras 15 T
- *6 fourgons
- *7 tracteurs dont 3 épareuses
- *2 telesco
- *4 tracteurs tondeuses
- *1 broyeur branches

Une étude a été menée sur la conversion des Bennes à Ordures Ménagères (BOM) au gaz en 2019. Elle a démontré que la faisabilité est pour l'instant compromise du fait de la faible autonomie des BOM GNV. En effet, du fait de la typologie très rurale du territoire, les déplacements des BOM sont conséquents, ce qui nécessite une autonomie plus élevée.

- Réfléchir au renouvellement du petit matériel/engins des services techniques par des équipements électriques moins polluants et moins énergivores,
- Encourager les communes à convertir leur flotte avec des véhicules à faible voire à zéro émission carbone,
- Mutualiser les véhicules entre Questembert Communauté et les communes (location via un agenda partagé...),
- Encourager à la formation des agents à l'écoconduite pour les véhicules thermiques,
- Adopter un plan de mobilité interne, sur le modèle du Plan de Déplacement des Administrations (PDA), avec les actions suivantes :

- *Utiliser la visio-conférence ou l'audioconférence, à chaque fois que c'est possible, en priorité pour les réunions en petit nombre,
- *Permettre à chaque agent, si son poste le permet, de faire du télétravail volontaire au moins une fois par semaine,
- *Encourager l'utilisation des transports en commun (proximité de la gare), notamment via la communication sur le remboursement de 50 % des frais de transport en commun avec plafond 82 €/mois,
- *Encourager l'utilisation du vélo, notamment en communiquant sur le « forfait mobilités durables »,
- *Acheter deux Vélos à Assistance Électrique (VAE) pour l'usage exclusif des agents de la collectivité, réservables sur le zimbra,
- *Encourager l'utilisation du covoiturage via la plateforme Ouestgo,
- *Dispenser des formations à l'éco-conduite, en priorité pour les agents dont la conduite est une des missions principales (conduite des BOM et engins techniques).

Étapes de réalisation	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Achat de véhicule de service et engins techniques zéro émissions						
Renouvellement petits matériels service technique						
Formation des agents à l'écoconduite						
Adoption d'un Plan de Mobilité Interne						

Gains de l'action	Commentaires
Réduction des GES	Baisse des émissions de GES de 39 tCO2e liée à la réduction de la flotte de véhicules en 2027 Baisse des émissions de polluants atmosphériques en 2027 : 50 kg Nox Négligeable pour SO2, particules fines, COVNM, NH3
Réduction des polluants atmosphériques	
Réduction des consommations d'énergie	
Développement des Énergies Renouvelables	
Stockage Carbone et Adaptation	

Coût	
Fonctionnement	Investissement
- « Forfait Mobilité Durable » pour les agents (budget PMR) : 14 400€	- Achat de véhicules à faible émission : 100 000€
- Formation des agents à l'éco-conduite : 15 000€	- Achat de petits matériels/engins techniques à faible émissions : 30 000€
	- Achat de VAE réservé aux agents de QC : 2000€

Indicateur de réalisation	Indicateur de résultat	Indicateur d'impact
- Réalisation du Plan de Mobilité Interne à Questembert Communauté (oui/non)	- Part des véhicules/engins de Questembert Communauté par type d'énergie (BioGNV/GNV, essence, diesel, électrique, hydrogène, etc) (%)	-
- Achat de petits matériels/engins techniques à faibles émissions (€)	- Part des agents de QC se rendant sur leur lieu de travail à vélo (%)	
	- Émission de GES (teq CO2) évités par l'achat de véhicules à faibles émissions	

AXE 3 – Être exemplaire sur son patrimoine et ses activités

Action n°9 Augmenter la capacité de stockage carbone et préserver la biodiversité

Portage de l'action	Partenaires de l'action
- Questembert Communauté - Communes - Centre National de la Propriété Forestière Bretagne-Pays de la Loire (CNPf)	- Clim'Actions et son programme Forêt et Climat - Office Français de la Biodiversité - SCIC Argoat Bois Énergie - Établissements solaires - Syndicats de Bassin Versant - Chambre Régionale d'Agriculture de Bretagne

Enjeux

Le stockage carbone est un outil majeur pour participer à la réduction de la présence de carbone dans l'atmosphère et atténuer le dérèglement climatique. Questembert Communauté en tant qu'institution doit participer à ce stockage carbone sur les parcelles dont elle est propriétaire, via la multiplication des espaces boisés et naturels.

Objectifs

- Assurer une gestion durable des forêts publiques et privées pour développer le stockage carbone,
- Préserver les arbres existants et accroître leur nombre,
- Structurer la filière bois énergie et bois construction (en lien avec l'action énergie renouvelable),
- Préserver et développer les zones de biodiversité.

Moyens

- Massifier la plantation d'arbres d'essences locales sur les parcelles dont Questembert Communauté et les communes sont déjà propriétaires (zones d'activités...) :
 - *Cartographier ces parcelles et identifier les zones sur lesquelles agir,
 - *Multiplier les projets autour de la fonction de l'arbre (vergers pédagogiques, rafraîchissement des centres bourgs...),
 - *Privilégier les arbres productifs (fruitiers et/ou mellifères) aux arbres d'ornement en lien avec la fiche action n°2.1 « Promouvoir et faciliter l'alimentation durable »,
 - *Proposer une zone à Clim'actions pour son action de plantation d'arbres ou parrainer cette action,
 - *Préserver les arbres existants dans le PLUi et s'engager à replanter les arbres coupés,
 - *Mettre en œuvre des projets de plantations de haies, avec le dispositif Breizh Bocage, notamment sur les Parcs d'Activités,
 - *Créer des parcours pédagogiques autour de l'arbre et de la biodiversité (Moulin Neuf...).
- S'engager à approvisionner les chaufferies bois publiques avec du bois bocage bénéficiant du label haie,
- Soutenir la filière bois construction en privilégiant le bois pour la construction et la rénovation des bâtiments publics,
- Réfléchir à une gestion déléguée des forêts communales et intercommunales pour garantir la santé et le renouvellement des arbres, notamment autour du captage du Logo,
- Saisir les opportunités lors des aménagements du territoire (mobilité douce, aménagement urbain...) pour augmenter les surfaces boisées de la collectivité (en lien avec le principe d' « Éviter Réduire Compenser »),

- Faire le lien avec la révision du PLUi (accompagnement pour l'intégration d'Espaces Boisés Classés (EBC),
- Relayer auprès du grand public les projets « Label Bas Carbone » menés par le CNPF,
- Sensibiliser les usagers à ne pas pratiquer la coupe rase des Espaces Boisés Classés dont ils sont propriétaires,
- Monter des partenariats avec les établissements scolaires pour mener des projets de plantation d'arbre et de refuge de biodiversité,
- Améliorer la connaissance des zones naturelles du territoire et identifier les espèces invasives,
- Restaurer et créer des zones intercommunales et communales dédiées à la biodiversité, tout en associant les citoyens,
- Communiquer sur ces zones auprès des habitants,
- Définir une stratégie de réalisation d'un Atlas de la Biodiversité Communale ou intercommunale,
- Prévoir un plan de formation régulier, pour les agents communaux (en priorité) et élus, sur toutes les pratiques de gestion d'espaces verts et naturels publics (urbains, périurbains, ruraux), favorables à la biodiversité et sobres en eau,

Étapes de réalisation	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Plantation d'arbres sur les parcelles dont QC est propriétaire						
Parrainage d'une action de Clim'Actions						
Réflexion sur une gestion déléguée des forêts						
Restauration et création de zones dédiées à la biodiversité						
Réalisation d'Atlas de la biodiversité						
Formation des agents et élus						

Gains de l'action	
Réduction des GES	
Réduction des polluants atmosphériques	
Réduction des consommations d'énergie	
Développement des Énergies Renouvelables	
Stockage Carbone et Adaptation	

Commentaires

Coût	
Fonctionnement	Investissement
- Gestion déléguée des forêts communales et intercommunales: indéterminé - Formation des agents et des élus : 4 000€ - Parrainage d'actions de plantations / soutien vergers communaux : 5 000€	- Achat de plants d'arbres : 180 000€ - Restauration et création d'espaces dédiés à la biodiversité : indéterminé

Indicateur de réalisation	Indicateur de résultat	Indicateur d'impact
- Nombre d'arbres plantés annuellement sur les parcelles	- Part annuelle de la surface boisée sur la totalité du territoire (%)	-

dont QC est propriétaire - Nombre annuel d'actions de plantation d'arbres de Clim'actions parrainées - Nombre d'espaces dédiés à la biodiversité restauré annuellement - Nombre d'Atlas de la Biodiversité Communal ou Intercommunal créé par an	- Nombres d'espaces faunistiques et floristiques préservés par an - Nombre d'acteurs sensibilisés annuellement par la réalisation d'un Atlas de la Biodiversité Communal ou Intercommunal - Stockage carbone des arbres plantés sur les parcelles dont QC est propriétaire (t CO2e)	
---	---	--

AXE 3 – Être exemplaire sur son patrimoine et ses activités

Action n°10 Préservation de la ressource en eau

Portage de l'action	Partenaires de l'action
- Questembert Communauté - Communes	- Syndicat Intercommunal d'Assainissement et d'Eau Potable (SIAEP)

Enjeux

Le dérèglement climatique en cours va modifier les régimes de précipitations, la disponibilité de la ressource en eau sera variable d'une saison à l'autre, ce qui induirait des tensions sur la ressource et des conflits d'usage (tourisme, agriculture, industrie...). Questembert Communauté doit montrer l'exemple en adoptant une consommation sobre de la ressource en eau.

Objectifs

- Préserver l'eau en termes de quantité et de qualité

Moyens

- Installer ou renouveler les installations par des dispositifs de récupération et d'utilisation différenciée de l'eau de pluie, y compris les espaces sportifs, dans les bâtiments communaux et intercommunaux (toilettes économes en eau, débit des robinets à baisser, remplacer les poussoirs, arrosage en astreinte le soir tard, état des lieux des fonctionnements, recherche de source pour l'arrosage des stades...),
- Tester les toilettes publiques sèches (ou à récupération pour compostage par les espaces verts) et accompagner les communes pour le bon fonctionnement du système (formation des agents, gestion des résidus...),
- Systématiser l'usage de toilettes sèches lors des événements culturels pour démocratiser l'usage,
- Réutiliser l'eau des vidanges de la piscine pour le nettoyage de la ville, en lien avec le SIAEP. Pour cela, il sera nécessaire de solutionner le besoin de stockage de l'eau (cuve souple) lorsque la piscine est vidangée,
- Poursuivre la réparation des fuites repérées sur le réseau de distribution et entretenir les réseaux très régulièrement pour prévenir les pertes, partenariat avec le SIAP de Questembert. *Aujourd'hui, il y a 14% de perte sur le réseau. L'objectif fixé à l'exploitant (SAUR) est d'atteindre 10% dans les 3 ans à venir. L'utilisation de matériel performant (détecteurs de fuites/plus obligé de changer entièrement les tuyaux) permet de progresser dans ce domaine.*
- Limiter les sources de pollution pour préserver la qualité de l'eau du territoire,
- Favoriser la recharge naturelle des aquifères,
- Conserver et favoriser les zones perméables en ville pour faciliter l'infiltration naturelle de l'eau,
- A l'échelle du bassin versant, optimiser les systèmes de recharge des nappes souterraines à partir des eaux de surface, en collaboration avec les EPCI concernées et les gestionnaires de bassins versants,
- Être vigilant sur l'écoulement de l'eau (réseaux d'eaux pluviales). Par exemple, le curage des fossés ne doit être effectué que lorsque le fossé est au moins en demi-capacité. Ne pas oublier que la fonction première du fossé n'est pas d'écouler mais de drainer les sous-couches des routes pour éviter les gonflements en cas de gel dur l'hiver.

Étapes de réalisation	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Installation / renouvellement des dispositifs						
Test des toilettes publiques sèches						
Réutiliser l'eau des vidanges de la piscine						

Gains de l'action		Commentaires
Réduction des GES		
Réduction des polluants atmosphériques		
Réduction des consommations d'énergie		
Développement des Énergies Renouvelables		
Stockage Carbone et Adaptation		

Coût	
Fonctionnement	Investissement
- Formation des agents aux toilettes sèches : 2 000€	- Installation / renouvellement des dispositifs : 30 000€ - Test des toilettes sèches: à déterminer - Stockage de la vidange de la piscine: indéterminé

Indicateur de réalisation	Indicateur de résultat	Indicateur d'impact
- Nombre de dispositifs économes d'eau installés annuellement dans les bâtiments communaux et intercommunaux - Test toilettes publiques sèches (oui/non) - Nettoyage de la ville avec la vidange de la piscine (oui/non)	- Nombre de toilettes publiques sèches installées annuellement - Volume d'eau économisé grâce aux dispositifs économes en eau (m3) - Volume d'eau économisé grâce aux toilettes publiques sèches (m3) - Volume d'eau économisé grâce à la réutilisation de la vidange de la piscine (m3)	-

AXE 4 – Promouvoir et faciliter l'alimentation durable

Action n°11 Sensibiliser les citoyens à l'impact de leur consommation et aux bienfaits d'une alimentation durable

Portage de l'action	Partenaires de l'action
- Questembert Communauté - Communes	- Établissements scolaires - Chambre d'Agriculture Régionale du Morbihan (CRAB) - Associations - La Marmite

Enjeux

L'alimentation est un levier important pour réduire l'empreinte carbone d'un territoire. De 2012 à 2018, 3 EPCI formant le Pays de Vannes, dont Questembert Communauté, ont mis en œuvre le projet Alimen'Terre pour favoriser une alimentation locale, de saison et de qualité. Une partie des actions a constitué à sensibiliser les habitants à l'alimentation durable (ateliers cuisine, défi « famille à alimentation positive », atelier du goût...). Encourager une alimentation durable vise également à favoriser une consommation moins productrice de déchets.

Objectifs

- Promouvoir une consommation locale des habitants en circuit-court,
- Accompagner la modification des habitudes alimentaires (viande de qualité, apports de céréales et légumineuses, produits frais, de saison, le fait maison...) pour limiter leurs empreintes carbone,
- Redonner aux habitants l'envie de cuisiner des produits frais et de saison en les accompagnant dans l'apprentissage de la cuisine, pour limiter la production de déchets.

Moyens

- Sur la base des enquêtes existantes, définir un plan d'actions visant à lever les freins identifiés à une consommation locale (autre que culturels, liés au manque de visibilité de l'offre, à la difficulté d'accéder à pied ou en voiture à certains magasins...),
- Définir un programme de sensibilisation à l'alimentation saine et durable dans les établissements scolaires du territoire pour promouvoir les bienfaits sur l'environnement et la santé, qui sera mis en œuvre par la chargée de prévention des déchets (visites de ferme, atelier cuisine, rappel des bienfaits pour le corps...),
- Organiser au minimum 2 ateliers de "cuisine et nutrition" parents/enfants par an, dans le cadre des activités du service jeunesse,
- Établir et mettre en œuvre un programme de communication et de sensibilisation du grand public sur l'année, en s'appuyant sur les événements et outils existants, par le cofinancement de porteurs de projet, en co-organisant des visites de lieux de production alimentaire (fermes...) et de transformation (atelier fabrication de cidre...), en organisant des événements culturels dans le cadre des missions du service culture (médiathèques...). Ce programme sera élargi aux thématiques connexes (habitat partagé...).
- Définir une méthode pour donner de la visibilité aux producteurs et vendeurs locaux (communiquer sur les sites internet « *produits-locaux.bzh* », « *Savourez la Bretagne* », « *mangerbio56.fr* »...), en concertation avec l'office de Tourisme Rochefort en terre Tourisme.

- Rendre visible les acteurs de la Transition Alimentaire du Territoire (Mangerbio56, Terre de Lien, La Marmite), pour que les habitants sachent qu'ils peuvent faire appel à eux.
- Favoriser la création et le maintien de jardins et vergers participatifs (respectant une charte de jardinage au naturel), zones permettant des échanges de savoir intergénérationnels (échanges de recettes, trucs et astuces au potager...).
- Inscrire la lutte contre le gaspillage alimentaire et la promotion des produits locaux en tant qu'action pivot de la politique de prévention des déchets de la collectivité.
- Organiser 6 ateliers « Lecture des étiquettes sur les produits transformés », dans le cadre des animations de la chargée de mission Prévention des déchets et des activités du service jeunesse.

Étapes de réalisation	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Définir un plan d'actions						
Lancement programme de sensibilisation établissements scolaires						
10 ateliers de "cuisine et nutrition"						
Programme de sensibilisation grand public						
6 ateliers produits transformés						

Gains de l'action	
Réduction des GES	
Réduction des polluants atmosphériques	
Réduction des consommations d'énergie	
Développement des Énergies Renouvelables	
Stockage Carbone et Adaptation	

Commentaires
-Réduction du fret entrant (fruits, légumes et viande) provenant de l'extérieur (5% en 2020, 10% en 2030 et 20% en 2050)
-Baisse de la consommation d'énergie (poste fret de marchandises) de 40 MWh en 2026

Coût	
Fonctionnement	Investissement
- Ateliers « cuisine/nutrition » et « produits transformés » : 2 000€ - Prestations de sensibilisation grand public : 6 000€ - Soutien des jardins et vergers participatifs: à déterminer	

Indicateur de réalisation	Indicateur de résultat	Indicateur d'impact
- Nombre d'atelier de "cuisine/nutrition" parents/enfants organisés annuellement - Nombre d'interventions annuelles sur l'alimentation saine et durable dans les établissements scolaires - Inscription de la lutte contre le gaspillage alimentaire et de la promotion des produits locaux comme une action pivot de la politique de prévention des déchets de la collectivité	- Nombre d'enfants sensibilisés annuellement dans les écoles à l'alimentation saine	

AXE 4 – Promouvoir et faciliter l'alimentation durable

Action n°12 Agir dans le cadre de la restauration collective publique et privée

Portage de l'action	Partenaires de l'action
- Questembert Communauté - Communes	- Établissements scolaires - Manger Bio 56 (restauration collective) - Association LEGGO - ADMR Pluherlin, Manger Plaisir, AMPER et Avenir Seniors Plus - EPCI Voisins

Enjeux

La restauration collective est un levier pour les collectivités pour favoriser l'alimentation durable. Dans le cadre du projet *Alimen'Terre*, une partie des actions a constitué à travailler avec les professionnels de la restauration collective. La loi EGALIM du 30 octobre 2018 demande à ce que les restaurants scolaires s'approvisionnent avec au moins 50 % de produits de qualité et durables au 1er janvier 2022, dont au moins 20 % de produits biologiques.

Objectifs

- Anticiper les évolutions de la loi Egalim pour la restauration collective scolaire. Pour cela, chaque commune doit fixer un pourcentage plus ambitieux que ce que demande la loi,
- Favoriser la consommation de légumineuses locales, alternatives à la viande pour l'apport de protéines,
- Encourager les restaurants collectifs privés du territoire (industries, Ehpad...) à augmenter la part de produits locaux et sous signe de qualité, pour les repas à domicile,

Moyens

- Accompagner les communes à la rédaction de marchés publics, notamment à l'aide du *Guide pour la restauration collective* réalisé dans le cadre du projet *Alimen'Terre* et diffuser les bonnes pratiques, au moyen de retours d'expérience, auprès des communes,
- Organiser des formations pour les professionnels de la restauration scolaire en régie pour la cuisine de produits locaux, de saison et de qualité, sans augmenter les coûts et en régaland les jeunes convives,
- Réaliser un état des lieux de la restauration scolaire collective du territoire et réfléchir à en faire un projet de territoire (cuisine centrale communautaire, groupement d'achat...)
- Rencontrer les entreprises de repas à domicile pour les aider à augmenter la part de produits locaux et de qualité dans leurs menus,
- Autoriser les personnes âgées à manger dans les cantines scolaires pour qu'ils aient accès à une nourriture de qualité.

Étapes de réalisation	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Accompagnement des communes pour l'écriture du cahier des charges						
Formations des professionnels de la						

restauration collective						
Rencontre des entreprises de repas à domicile						
État des lieux de la restauration collective						

Gains de l'action		Commentaires
Réduction des GES		-Réduction du fret entrant (fruits, légumes et viande) provenant de l'extérieur (5% en 2020, 10% en 2030 et 20% en 2050) -Baisse de la consommation d'énergie (poste fret de marchandises) de 40 MWh en 2026
Réduction des polluants atmosphériques		
Réduction des consommations d'énergie		
Développement des Énergies Renouvelables		
Stockage Carbone et Adaptation		

Coût	
Fonctionnement	Investissement
- Cofinancement de formations des professionnels de la restauration collective : 10 000€	

Indicateur de réalisation	Indicateur de résultat	Indicateur d'impact
- Part annuelle des communes accompagnées à l'écriture du cahier des charges pour les cantines (%) - Nombre de professionnels de la restauration collective formés annuellement	- Part des communes anticipant les objectifs de loi EGALIM dans leurs cahiers des charges (%) - Part annuelle des achats en produits locaux dans la restauration collective (%)	)

AXE 4 – Promouvoir et faciliter l'alimentation durable

Action n°13 Faciliter l'installation et le maintien des agriculteurs sous-signé de qualité

Portage de l'action	Partenaires de l'action
- Questembert Communauté - Communes	- Associations de producteurs du territoire - Chambre d'Agriculture Régionale du Morbihan (CRAB) - Groupement Agriculture Biologique (GAB 56) - EPCI voisins - Envol 56 - DRAFF - La marmite - Terre de Liens - Épicerie solidaire - Rebom - Les petits débrouillards - EPTB Vilaine, GBO - Région Bretagne

Enjeux

Dans le cadre du projet *Alimen'Terre*, une partie des actions a constitué à travailler avec les agriculteurs pour les aider à commercialiser en circuits-courts et à adopter des pratiques durables pour proposer des produits sous-signé de qualité. Les communes et EPCI doivent se saisir de leviers permis par leurs compétences pour agir directement ou indirectement sur chaque maillon du système alimentaire (production, transformation, distribution...). Une convention cadre a été signée entre Questembert Communauté et la Chambre Régionale d'Agriculture de Bretagne au printemps 2021 pour acter le partenariat visant notamment à favoriser l'alimentation durable.

Objectifs

- Augmenter la part et diversifier les denrées alimentaires produites sur le territoire (circuits-court...),
- Favoriser le développement des exploitations agricoles qui commercialisent en circuit-court (37 producteurs locaux en 2018 soit 13 % du total),
- Participer activement à une stratégie agricole pour le maintien et la promotion des jeunes agriculteurs sur le territoire, en partenariat avec les acteurs de la gestion foncière,
- Améliorer la souveraineté alimentaire du territoire et favoriser l'emploi local,
- Encourager l'adoption ou la poursuite de l'usage de pratiques culturelles durables et promouvoir les produits labellisés.

Moyens

- Organiser des visites d'études et des formations pour les élus, pour cerner les marges de manœuvre de la collectivité et améliorer sa stratégie alimentaire,
- Créer et animer une instance de travail entre la chambre d'agriculture et Questembert Communauté, en lien avec la compétence développement économique de la collectivité. Pour assurer cette animation, réfléchir à la création d'un poste d'animateur. Les missions de l'instance seraient les suivantes :

*Définir le moyen d'assurer l'accompagnement du départ à la retraite des agriculteurs du

- territoire, avec l'ensemble des partenaires agricoles, pour notamment s'assurer de la capacité d'installation des projets agricoles en circuit-court et sous signe de qualité,
- *Réfléchir à un outil facilitant l'installation de jeunes agriculteurs, sous le modèle de l'Espace Test Agricole de l'agglomération de Redon, en lien avec le Réseau National des Espaces Test Agricoles,
 - *Poursuivre la sensibilisation des agriculteurs pour limiter l'agrandissement avec des parcelles trop éloignées du siège de l'exploitation et utiliser les dents creuses,
 - *Utiliser l'outil Vigifoncier et créer un observatoire foncier pour saisir les opportunités de se porter acquéreur sur les zones agricoles peu ou pas exploitées,
 - *Animer le regroupement parcellaire, en lien avec l'action n°28 « Déployer les outils visant à limiter le bilan carbone des pratiques agricoles »,
 - *Mettre en œuvre le Programme Alimentaire Territorial,
 - *Réfléchir à une stratégie de résilience alimentaire,
 - *Donner de la visibilité aux producteurs locaux, s'ils estiment en avoir besoin.
- Réfléchir à l'installation de producteurs ayant des pratiques durables et en circuit-court sur les terres agricoles dont Questembert Communauté est propriétaire (36,4 ha réparties entre commodats et baux à ferme).
 - Dans le cadre de l'aide aux Jeunes Agriculteurs de Questembert Communauté, instaurer un bonus financier pour les agriculteurs respectant une liste de critères durables préalablement définis (regroupement parcellaire, réduction d'intrants avec des points en fonction du type d'agriculture qu'ils pratiquent...), pour inciter les agriculteurs à réfléchir à leurs pratiques en amont de l'installation.
 - Définir les modalités d'un soutien moral et logistique pour les agriculteurs qui souhaitent s'installer ou se convertir en circuit-court et sous signe de qualité.

Étapes de réalisation	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Visites d'étude et formations						
Création d'une instance agricole						
Animateur Instance Agricole						
Installation agriculteurs sur parcelles de QC						
Bonus Jeunes Agriculteurs						
Soutien moral et logistique						

Gains de l'action	
Réduction des GES	
Réduction des polluants atmosphériques	
Réduction des consommations d'énergie	
Développement des Énergies Renouvelables	
Stockage Carbone et Adaptation	

Commentaires
-Réduction du fret entrant (fruits, légumes et viande) provenant de l'extérieur (5% en 2020, 10% en 2030 et 20% en 2050)
-Baisse de la consommation d'énergie (poste fret de marchandises) de 40 MWh en 2026

Coût	
Fonctionnement	Investissement
- 1 ETP animateur Instance Agricole : 30 000€ brut par an - Formations et visites de sites élus : 2 000€ - Animation d'un groupe « cédant » CRAB : 18 000€ - Adhésion à l'outil « Vigifoncier » de la SAFER (7 200€/an): 46 200€ - DJA bonifiée à l'installation pour les agriculteurs respectant des critères environnementaux: 75 000€	- Opportunités foncières

Indicateur de réalisation	Indicateur de résultat	Indicateur d'impact
- Nombre de visites d'études avec les élus organisées annuellement	- Surface de terres préemptées (en hectare) par an - Nombre d'agriculteurs par an s'étant installés après préemption des terres par la collectivité - Nombre annuel d'exploitations agricoles commercialisant en circuits-courts - Suivi de la consommation énergétique du poste fret de marchandises du territoire (kWh) - Evolution de la part liée à l'emploi agricole sur le territoire (%)	

AXE 4 – Promouvoir et faciliter l'alimentation durable

Action n°14 Soutenir les outils et les filières commerciales locales facilitant le recours aux produits locaux

Portage de l'action	Partenaires de l'action
- Questembert Communauté - Communes	- Associations de producteurs du territoire - Chambre d'Agriculture Régionale du Morbihan (CRAB) - Groupement Agriculture Biologique (GAB 56) - Epicerie, restaurants, restaurants collectifs publics et privés, grandes et moyennes surfaces et entreprises agroalimentaires - EPCI voisins - Envol 56 - Chambre des Métiers et de l'Artisanat - Chambre de Commerce et de l'Industrie - DRAFF - La marmite - Epicerie solidaire - Région Bretagne

Enjeux

Dans le cadre du projet *Alimen'Terre*, une partie des actions a constitué à travailler avec les agriculteurs pour les aider à commercialiser en circuit-court et à adopter des pratiques durables pour proposer des produits sous-signé de qualité. Les communes et EPCI doivent se saisir de leviers permis par leurs compétences pour agir directement ou indirectement sur chaque maillon du système alimentaire (production, transformation, distribution...). Une convention cadre a été signée entre Questembert Communauté et la Chambre Régionale d'Agriculture de Bretagne au printemps 2021 pour acter le partenariat visant notamment à favoriser l'alimentation durable.

Objectifs

- Augmenter la part et diversifier les denrées alimentaires produites sur le territoire (circuit-court...),
- Favoriser le développement des exploitations agricoles qui commercialisent en circuit-court (37 producteurs locaux en 2018 soit 13 % du total),
- Améliorer la souveraineté alimentaire du territoire et favoriser l'emploi local.

Moyens

- Accompagner le développement d'outils locaux de stockage, de transformation et de distribution de produits locaux, en lien avec les missions du service économique (y compris la réflexion sur un abattoir mobile) :

*par la coordination et la recherche de subventions,

*par un cofinancement via un appel à candidatures.

- Rencontrer les acteurs tertiaires pour favoriser le développement des filières commerciales d'approvisionnement spécifiques,
- Mettre en réseau l'offre et la demande via l'organisation de « forums interprofessionnels » tous les 2 ans,
- Promouvoir les structures qui proposent un accompagnement à la structuration d'une filière

spécifique,

- Accompagner les communes à la mise en place d'un rayon dédié aux produits locaux, dans le cadre d'un bail commercial du « dernier commerce ».

Étapes de réalisation	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Cofinancement d'outils pour consolider les filières						
« Forums interprofessionnels »						

Gains de l'action	Commentaires
Réduction des GES	- Réduction du fret entrant (fruits, légumes et viande) provenant de l'extérieur (5% en 2020, 10% en 2030 et 20% en 2050) - Baisse de la consommation d'énergie (poste fret de marchandises) de 40 MWh en 2026
Réduction des polluants atmosphériques	
Réduction des consommations d'énergie	
Développement des Énergies Renouvelables	
Stockage Carbone et Adaptation	

Coût	
Fonctionnement	Investissement
- Organisation de "forums interprofessionnels": 5 000€ - Cofinancement d'outils de stockage, de transformation et de distribution: à déterminer	- Financement d'outils de stockage, de transformation et de distribution: à déterminer

Indicateur de réalisation	Indicateur de résultat	Indicateur d'impact
- Nombre de forums interprofessionnels organisés annuellement	- Nombre annuel d'outils locaux de stockage, de transformation et de distribution de produits locaux accompagnés - Nombre annuel de filières d'approvisionnement mises en place - Suivi de la consommation énergétique du poste fret de marchandises sur le territoire (kWh) - Evolution de la part liée à l'emploi agricole sur le territoire (%)	-

AXE 5 – Réduire la quantité de déchets produits et accroître leur valorisation

Action n°15 Sensibiliser les habitants au « Zéro Déchet »

Portage de l'action	Partenaires de l'action
- Questembert Communauté - Communes - Établissements scolaires - Associations	- SYSEM - Recycleries - Associations - Chambre des Métiers et de l'Artisanat

Enjeux

La fabrication de ressources matérielles puis le traitement de leur fin de vie ont un coût environnemental non négligeable. Depuis une dizaine d'années, Questembert Communauté assure la gestion de ses déchets au moyen de la redevance incitative. Cette politique a permis d'augmenter fortement le tri des déchets et de réduire la quantité de déchets enfouis. La collectivité se fixe désormais comme objectif de réduire fortement la quantité de déchets produits à la source et de développer l'économie circulaire.

Objectifs

- Accompagner au changement vers le "zéro déchet" avec des opérations pragmatiques, avec une approche positive et inclusive

Moyens

- Mener une campagne de communication visant à :

- *Donner des pistes pour produire moins de déchets en diffusant les « gestes Zéro Déchet » et les gestes évitant le gaspillage alimentaire,
- *Informer sur les nouvelles mesures de la loi économie circulaire,
- *Rappeler l'aide à l'achat de couches lavables (lot neuf ou d'occasion) de Questembert Communauté,
- *Communiquer davantage sur le coût réel du traitement des déchets,
- *Indiquer la possibilité de faire valoir son droit d'opposition par écrit pour stopper la réception des courriers publicitaires adressés,
- *Promouvoir les commerçants labellisés « Répar'acteur » par la Chambre des Métiers et de l'Artisanat (CMA),
- *Donner de la visibilité aux acteurs économiques du territoire permettant des achats écoresponsables,
- *Mettre en avant le service de QC de location gratuite de 5000 gobelets en plastique réutilisables (communication ciblée vers les associations par exemple),
- *Communiquer de manière pédagogique sur l'extension des consignes de tri, en rappelant que le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas,
- *Informer sur l'existence d'applications permettant l'achat durable, la réduction et le tri des déchets,

- *Communiquer de manière pédagogique sur la collecte séparative des biodéchets pour faire comprendre aux habitants la nécessité de l'action,
- *Rappeler l'existence du service proposé par certaines communes de broyage de branches pour le particulier.

- Mener des actions de sensibilisation visant à :

- *Renforcer la sensibilisation des citoyens, en partenariat avec les acteurs du territoire, tout au long de l'année,
- *Dans le cadre du fonds de concours (Action n°3 Sensibiliser et mobiliser les acteurs), déléguer à une association l'animation d'évènements ponctuels de sensibilisation,
- *Multiplier l'organisation d'expositions avec des formats originaux et réfléchir à acquérir une exposition sur les impacts de nos déchets à faire circuler sur le territoire,
- *Poursuivre la sensibilisation des enfants dans les écoles, véritables ambassadeurs auprès de leurs parents, dans le cadre des missions de la chargée de prévention déchets, notamment via des jeux originaux,

- Mener des actions d'accompagnement au changement visant à :

- *Relayer les animations faites par les associations "Éducation à l'Environnement",
- *Encourager les collèges et lycées à faire des défis « Zéro gaspillage alimentaire » dans les cantines, en lien avec les éco-délégués,
- *Organiser des animations dans le cadre des activités extra-scolaires (centres de loisirs), en lien avec le service enfance/jeunesse,
- *Trouver des actions pragmatiques pour faciliter le changement de comportement (ateliers "Do It Yourself"; « Goûter zéro déchet – fabrication Beewrap »...),
- *Poursuivre l'organisation de deux évènements « zone de gratuité » par an pour encourager le don entre particuliers,
- *Poursuivre l'action « Récup'Box » à la déchetterie de Kervault en partenariat avec l'association « Recyclerie de Questembert » pour le don d'objets et réfléchir à dupliquer sur tout le territoire,
- *Encourager l'installation d'une « recyclerie » sur Questembert (format de l'aide financière à définir) et communiquer sur la recyclerie de Malansac, « Adaoz recyclerie ».

Étapes de réalisation	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Campagne de communication						
Actions de sensibilisation						
Actions d'accompagnement au changement						

Gains de l'action	
Réduction des GES	
Réduction des polluants atmosphériques	
Réduction des consommations d'énergie	

Commentaires
→ Tendre vers les objectifs du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) en 2025 :

Développement des Énergies Renouvelables	
Stockage Carbone et Adaptation	

* Réduire de 10 % les déchets ménagers ; dès 2020 sur la base de la tendance

démographique (objectif législatif fixé par la LTECV),

* Réduire de 50 % les déchets admis en installations de stockage,

* Porter à 65 % les tonnages orientés vers le recyclage ou la valorisation organique,

* Recycler 70 % des déchets du BTP.

-Baisse des émissions indirectes de GES de 500 tCO₂e liée à la réduction des déchets en 2025

-Baisse des émissions de polluants atmosphériques en 2025 : 4 kg de SO₂ ; 43 kg de Nox ; 190 kg COVNM ; - 1 kg de NH₃ ; 0,5kg de PM₁₀ ; 0,5 kg de PM_{2,5}

-Baisse des émissions de GES de 50 tCO₂e en 2025 induites par la réduction de transports des déchets de BTP

Coût	
Fonctionnement	Investissement
- Actions de communication, de sensibilisation et visant à faciliter le changement de comportement : 30 000€	

Indicateur de réalisation	Indicateur de résultat	Indicateur d'impact
- Nombre d'informations communiquées par an sur la thématique des déchets, - Nombre de familles ayant bénéficié de la prime d'achat de couches lavables par an, - Nombre d'évènements "zone de gratuité" organisés par an - Nombre d'actions de sensibilisation menées par an dans les établissements scolaires - Nombre d'expositions aux formats originaux faites par an - Nombre d'actions de sensibilisation menées par un partenaire cofinancé par QC - Nombre de collèges et lycées ayant réalisé des défis « Zéro gaspillage alimentaire » - Nombre d'animations faites par an dans le cadre des activités extra-scolaires - Nombre de personnes ayant bénéficié d'actions pragmatiques pour faciliter le changement de comportement par an	- Production de déchets ménagers et assimilés (ordures Ménagères et déchets recyclés) par habitant (kg/hab/an) - Quantité des déchets produits sur le territoire annuellement par type de déchets (en tonne) - Suivi des émissions de GES de la flotte de camions du service déchetterie par an (t CO₂e) - Suivi des émissions de GES des sites recevant nos déchets - Suivi des économies d'énergie réalisée par les sites recevant nos déchets (kWh)	

AXE 5 – Réduire la quantité de déchets produits et accroître leur valorisation

Action n°16 Accompagner les acteurs économiques à adapter leurs pratiques pour diminuer la production de déchets

Portage de l'action	Partenaires de l'action
- Questembert Communauté - Associations - Entreprises, commerces et restaurants - Chambre de Commerce et d'Industrie - Chambre de Métier et de l'Artisanat	- SYSEM - Région Bretagne, service économique - Agence de la Transition Écologique - Confédération des Petites et Moyennes Entreprises (CPME 56) - Union des Entrepreneurs (UDEQ)/Union Commerciale des Entrepreneurs (UDEC) du Pays de Questembert - Office de Tourisme

Enjeux

La fabrication de ressources matérielles puis le traitement de leur fin de vie ont un coût environnemental non négligeable. Depuis une dizaine d'années, Questembert Communauté assure la gestion de ses déchets au moyen de la redevance incitative. Cette politique a permis d'augmenter fortement le tri des déchets et de réduire la quantité de déchets enfouis. La collectivité se fixe désormais comme objectif de réduire fortement la quantité de déchets produits à la source et de développer l'économie circulaire.

Objectifs

- Améliorer les pratiques de gestion des déchets des acteurs économiques

Moyens

- Promouvoir le diagnostic de la CCI « *Évaluation du gisement des déchets non dangereux* » auprès des entreprises du territoire concernées,
- Organiser l'« *Eco-défis Déchets des commerçants & artisans* » de l'Agence de la Transition Écologique, en partenariat avec la CMA pour sensibiliser 15 commerces,
 - *Au terme de l'éco-défi, communiquer sur le gagnant et sur les bonnes pratiques mises en place par les artisans pour sensibiliser plus largement les acteurs économiques.
- Mener une campagne de sensibilisation auprès des acteurs économiques, en partenariat avec les chambres consulaires, sur les pratiques « zéro déchets »,
 - *Définir une méthodologie de communication,
 - *Coorganiser des défis (ex. « Noël j'emballer autrement », « Mon commerçant Zéro Déchet », organisation d'un « repair café... »),
 - *Expliquer le principe de la consigne pour le réemploi de contenants, auprès des commerçants qui souhaitent s'engager,
 - *Valoriser les bonnes pratiques adoptées.
- Développer un partenariat avec l'Office de Tourisme pour sensibiliser les acteurs touristiques au « zéro déchet » et les encourager à adopter des pratiques alternatives,

- Encourager le développement d'une consigne locale pour les producteurs locaux (brasseries, producteurs de boisson...) et encourager les commerces à réutiliser leurs emballages,
 - *Faire un état des lieux de ce qui se fait déjà,
 - *Sensibiliser les nouveaux installés à l'usage de la consigne,
 - *Suivre la réflexion au niveau régional (voir l'association <https://www.distro.bzh/>) de standardisation des contenants pour qu'ils soient réutilisables quel que soit la marque,
 - *Valoriser les démarches exemplaires des artisans et commerçants.
- Engager des discussions avec les « émetteurs » de déchets (Grandes et Moyennes Surfaces...) pour les encourager à choisir des produits moins emballés, à étendre le vrac sur plus de produits,
 - *Coorganiser des forums
 - *Inciter au développement de l'utilisation de la consigne
 - *Faire connaître auprès des citoyens les objectifs de réductions des emballages que visent les GMS
- Encourager les restaurateurs et autres commerces de produits alimentaires à pratiquer le compostage alimentaire (une fois que QC a acté le type de compostage pratiqué en centre-ville),
 - *Réfléchir à collecter leurs biodéchets via la collecte à cheval, dans le cadre de la collecte séparative des biodéchets.

Étapes de réalisation	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Promotion des outils de la CCI/CMA						
Eco-Défis						
Campagne de communication, avec la CCI/CMA						
Partenariat avec l'Office de Tourisme						
Développement Consigne Locale						
Discussions avec les émetteurs de déchets						
Compostage alimentaire par restaurateurs et commerces						

Gains de l'action	
Réduction des GES	
Réduction des polluants atmosphériques	
Réduction des consommations d'énergie	
Développement des Énergies Renouvelables	
Stockage Carbone et Adaptation	

Commentaires
→ Tendre vers les objectifs du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) en 2025 : * Réduire de 10 % les déchets ménagers ; dès 2020 sur la base de la tendance démographique (objectif législatif fixé par la LTECV), * Réduire de 50 % les déchets admis en installations de stockage, * Porter à 65 % les tonnages orientés vers le recyclage ou la valorisation organique, * Recycler 70 % des déchets du BTP.

-Baisse des émissions indirectes de GES de 500 tCO2e liée à la réduction des déchets en 2025
 -Baisse des émissions de polluants atmosphériques en 2025 : 4 kg de SO2 ; 43 kg de Nox ;190 kg COVNM ; - 1 kg de NH3 ; 0,5kg de PM10 ; 0,5 kg de PM2,5
 -Baisse des émissions de GES de 50 tCO2e en 2025 induit par la réduction de transports des déchets de BTP

Coût	
Fonctionnement	Investissement
- Communication « éco défi Déchets des commerçants et artisans »: 1 500€	

Indicateur de réalisation	Indicateur de résultat	Indicateur d'impact
- Nombre de campagnes de sensibilisation menées annuellement auprès des acteurs économiques - Nombre de restaurateurs et commerces de produits alimentaires sensibilisés au compostage alimentaire par an - Nombre de producteurs locaux et commerces sensibilisés sur le sujet de la consigne locale par an - Nombre d'émetteurs de déchets sensibilisés au « zéro déchet » par an - Nombre d'entreprises ayant réalisé un diagnostic "déchets individuels" par an - Nombre annuel de commerçants/artisans ayant participé à l'"Eco Défis Déchets des commerçants et artisans" - Nombre d'acteurs touristiques sensibilisés annuellement au "zéro déchet"	- Énergie consommée et produite par les sites recevant nos déchets (UVO, centre de tri et éco-site...) (kWh) - Production de déchets ménagers et assimilés (ordures Ménagères et déchets recyclés) par habitants (kg/hab/an) - Quantité des déchets produits sur le territoire annuellement par type de déchets (en tonne) -	

AXE 5 – Réduire la quantité de déchets produits et accroître leur valorisation

Action n°17 Valoriser les déchets du territoire dans une logique d'économie circulaire

Portage de l'action	Partenaires de l'action
- Questembert Communauté - Entreprises / industries - Chambre de Commerce et d'Industrie - Fédération Française du Bâtiment 56	- Région Bretagne, service économique - Agence de la Transition Écologique - Confédération des Petites et Moyennes Entreprises (CPME 56) - Vannes Initiatives Promotion Économie (VIPE) - CAPEB 56 - Syndicats des Recycleurs du BTP (SRBTP-FFB) - Conseil de Développement Pays de Vannes - SYSEM - EPCI de l'ex-pays de Vannes

Enjeux

La fabrication de ressources matérielles puis le traitement de leur fin de vie ont un coût environnemental non négligeable. Depuis une dizaine d'années, Questembert Communauté assure la gestion de ses déchets au moyen de la redevance incitative. Cette politique a permis d'augmenter fortement le tri des déchets et de réduire la quantité de déchets enfouis. La collectivité se fixe désormais comme objectif de réduire fortement la quantité de déchets produits à la source et de développer l'économie circulaire.

Objectifs

- Tendre vers les objectifs du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) 2020-2032, et notamment les objectifs à mi-parcours à atteindre en 2025 :
 - *Réduire de 10 % les déchets ménagers ; dès 2020 sur la base de la tendance démographique (objectif législatif fixé par la LTECV),
 - *Réduire de 50 % les déchets admis en installations de stockage (atteinte de 37% en 2019 par QC),
 - *Porter à 65 % les tonnages orientés vers le recyclage ou la valorisation organique (atteinte de 64% en 2019 par QC),
 - *Recycler 70 % des déchets du BTP (pas d'objectifs fixés par QC).
- Tendre vers les objectifs du PRPGD à atteindre à termes, selon le 24ème objectif de la BreizhCOP adopté par la Région Bretagne en décembre 2018 :
 - *le « zéro enfouissement » de Déchets Non Dangereux Non Inertes d'ici 2030,
 - *et le « zéro déchet » d'ici 2040.
- Mise en place de l'extension des consignes sur les emballages d'ici 2022,
- Mise en place du tri à la source des biodéchets d'ici 2023,
- Mise en œuvre de cette fiche action en cohérence avec un Plan Local de Prévention et de Réduction des Déchets.
- Accompagner les démarches d'économie circulaire et d'écologie industrielle et territoriale (EIT) des acteurs économiques

Moyens

- Mettre en place l'extension des consignes de tri (pots, barquettes, films plastique), obligatoire d'ici 2022, via la transformation ou la construction d'un centre de tri,
 - *Veiller à rester incitatif pour les familles zéro déchet et faire évoluer le nom de la « redevance incitative ».
- Mettre en place le tri à la source des biodéchets avec une méthode qui reste à déterminer (lombricomposteur, composteur individuel et collectif, collecte bac biodéchet, collecte en apport volontaire...),
- Mettre en place des contrats pour la récupération des déchets inertes pouvant être valorisés sur l'Installation de Stockage de Déchets Inertes (ISDI) de l'Épine,
- Améliorer le recyclage des déchets valorisables qui partent en centre de stockage de déchets non dangereux,
- Travailler, en partenariat avec la CAPEB et la FFB, à la mise en place d'actions répondant aux besoins des artisans du bâtiment pour valoriser leurs déchets:
 - *Définir la stratégie de la commune en tant que lotisseur pour être strict sur ce qui est demandé aux entreprises dans la gestion de leurs déchets (charte environnementale de l'urbanisme sur la construction, déconstruction et rénovation).
- Promouvoir l'outil « ACTIF Territoires » de la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) auprès des acteurs économiques visant à faciliter les démarches d'EIT.
 - *Faire un état des lieux des actions EIT des entreprises agro-alimentaires,
 - *Promouvoir les démarches d'EIT réussies auprès de nos acteurs économiques pour créer une dynamique vertueuse,
 - *Communiquer sur l'application Tywaste, plateforme facilitatrice de démarches circulaires entre entreprises, associations, collectivités... surtout auprès des petites entreprises moins organisées.
- Relayer les actions de la FFB auprès des entreprises du bâtiment, conjointement avec le service déchet et le service économie:
 - *Communiquer sur la brochure « Mieux gérer ses déchets de chantier de bâtiment » et la « Charte Chantier à Faible Nuisance »

Étapes de réalisation	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Mise en place de l'extension des consignes de tri						
Mise en place du tri à la source des biodéchets						
Recherche de contrats pour la récupération des déchets inertes						
Travail en partenariat avec la CAPEB et la FFB						
Promotion de l'outil « ACTIF Territoires »						
Relai des actions de la FFB						

Gains de l'action	Commentaires
Réduction des GES	-Baisse des émissions indirectes de GES de 500 tCO2e liée à la réduction des déchets en 2025
Réduction des polluants atmosphériques	-Baisse des émissions de polluants atmosphériques en 2025 : 4 kg de SO2 ; 43 kg de NOx ; 190 kg COVNM ; - 1 kg de NH3 ; 0,5kg de PM10 ; 0,5 kg de PM2,5
Réduction des consommations d'énergie	-Baisse des émissions de GES de 50 tCO2e en 2025 induit par la réduction de transports des déchets de BTP
Développement des Énergies Renouvelables	
Stockage Carbone et Adaptation	

Coût	
Fonctionnement	Investissement
	- Mise en place de l'extension des consignes de tri: indéterminé - Mise en place du tri à la source des biodéchets: indéterminé

Indicateur de réalisation	Indicateur de résultat	Indicateur d'impact
- Mise en place de l'extension des consignes de tri (oui/non) - Mise en place du tri à la source des biodéchets (oui/non) - Choix d'une stratégie par les communes en tant que lotisseur sur la gestion des déchets des entreprises	- Nombre de contrats signés pour la récupération des déchets inertes par an - Nombres d'entreprises du bâtiment sensibilisées à la gestion des déchets par an - Nombres d'entreprises ayant eu des démarches d'Écologie Industrielle et Territoriale réussies par an - Production de déchets ménagers et assimilés (ordures Ménagères et déchets recyclés) par habitant (kg/hab/an) - Quantité des déchets produits sur le territoire annuellement par type de déchets (en tonne) - Taux de recyclage des déchets (%)	

AXE 6 – DÉVELOPPER LES MOBILITÉS ALTERNATIVES

Action n°18 Systématiser l'intégration de la mobilité alternative dans l'aménagement urbain

Portage de l'action	Partenaires de l'action
- Questembert Communauté - Communes	- Associations locales de randonnées ou cyclistes - Usagers

Enjeux

Le secteur des transports est responsable de l'émission de 21% des émissions de carbone du territoire. Environ 2/3 de ses émissions correspondent aux déplacements de personnes : domicile/travail et déplacements quotidiens des habitants. Questembert Communauté a déjà commencé à s'engager pour favoriser le développement de la mobilité alternative avec l'adoption du Plan de Mobilité Rurale (PMR) en 2018.

Objectifs

- Promouvoir les pratiques de mobilités actives en développant les aménagements dédiés et en mettant en place des actions incitatives,
- Développer la mobilité alternative en assurant la cohérence de tous les documents adoptés ou à venir. Dans le cadre de la révision du PLUi, intégrer les orientations indiquées dans le Plan Climat.
- Intégrer les enjeux de mobilité dans les projets de revitalisation des centres-bourgs pour faciliter l'accès et la visibilité des services de proximité,
- Conseiller et accompagner les communes pour intégrer la mobilité dans les projets d'aménagement.
- En 2020, dans le cadre des déplacements domicile-travail, la part modale du vélo est de 1,5% et celle de la marche est de 1,2%, pour les habitants vivants et travaillant dans la même commune. L'objectif est de tendre vers 5% en 2026.
- Développer la part modale du covoiturage (déplacements domicile-travail et loisirs) actuellement à 1% pour tendre en 2026 à 6%

Moyens

- Mettre en place, à destination des communes, un fonds de concours (ou groupement de commande) pour soutenir leur investissement visant à renforcer et homogénéiser la présence de mobilité active:
 - *Développer une signalétique commune entre les communes dans le cadre du schéma directeur cyclable,
 - *Encourager les communes à associer les usagers en amont des projets d'aménagements, via par exemple, une « balade urbaine », pour valider les tracés de mobilités actives, l'implantation de mobilier urbain ou encore, l'intégration d'espaces verts.
- Accompagner techniquement les communes, dans le cadre de la prise de compétence mobilité, sur les actions suivantes :
 - *Renforcer le maillage communal des cheminements doux, assurer leur visibilité, leur

- sécurisation, assurer leur efficacité et les rendre agréables,
- *Renforcer les éléments de description des cheminements doux dans les outils d'aménagement et de programmation (OAP) et systématiser les cheminements doux et cyclables dans les nouveaux lotissements construits,
 - *Développer des infrastructures sécurisées de mobilité douce entre les centres-bourgs et les Parcs d'Activités,
 - *Développer des outils de modération des vitesses dans les bourgs, en priorité là où aucun cheminement doux ne peut être aménagé,
 - *Mieux encadrer les pratiques de stationnement,
 - *Assurer une bonne visibilité du réseau de transport en commun existant.

Étapes de réalisation	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Fonds de concours pour les communes						
Accompagnement technique des communes						

Gains de l'action	Commentaires
Réduction des GES	- Baisse de la consommation d'énergie de 4000 MWh en 2026; - Baisse des émissions de GES de 980 tCO₂e en 2026; - Baisse des émissions de polluants atmosphériques en 2026 : 3 600 kg NO_x, 6 kg SO₂, 200 kg PM₁₀ et PM_{2,5}
Réduction des polluants atmosphériques	
Réduction des consommations d'énergie	
Développement des Énergies Renouvelables	
Stockage Carbone et Adaptation	

Coût	
Fonctionnement	Investissement
- Fonds de concours communal: à déterminer	- Aménagement de voies piétonnes : (budgets communaux) - Infrastructures sécurisées de mobilité douce entre les centres-bourgs et les Parcs d'activités: à déterminer

Indicateur de réalisation	Indicateur de résultat	Indicateur d'impact
- Nombre de projets cofinancés par le Fonds de concours par an -Adoption d'une signalétique commune -Nombre de balades urbaines réalisées annuellement	- Linéaire de cheminements piétons (km) - Linéaire de pistes cyclables (km) - Nombre d'outils de modération de vitesse par an - Nombre annuel de zones dangereuses sécurisées - Suivi des émissions de GES liées à l'usage de véhicules individuels thermiques (poste transport routier) du territoire (t CO₂e) - Suivi de la consommation d'énergie du poste transport routier du territoire (GWh)	

AXE 6 – DÉVELOPPER LES MOBILITÉS ALTERNATIVES

Action n°19 | Déployer des infrastructures de mobilité alternative

Portage de l'action	Partenaires de l'action
- Questembert Communauté - Communes	- Région Bretagne - Arc Sud Bretagne - SNCF - Morbihan Énergies - Conseil de Développement - CCI - Conseil Départemental

Enjeux

Le secteur des transports est responsable de l'émission de 21% des émissions de carbone du territoire. Environ 2/3 de ses émissions correspondent aux déplacements de personnes : domicile/travail et déplacements quotidiens des habitants. Questembert Communauté a déjà commencé à s'engager pour favoriser le développement de la mobilité alternative avec l'adoption du Plan de Mobilité Rurale (PMR) en 2018.

Objectifs

- Massifier le recours par les habitants aux mobilités alternatives à la voiture individuelle et réduire l'auto-solisme,
 - Développer la part modale du covoiturage (déplacements domicile-travail et loisirs) actuellement à 1% pour tendre en 2026 à 6%,
 - Promouvoir les pratiques de mobilités actives en développant les aménagements dédiés et en mettant en place des actions incitatives,
 - Tendre en 2026 vers 15% d'utilisation de transports en commun, 10 % de marche et 7 % de vélo,
- En 2014, pour la totalité des déplacements, la part modale était de 10 % transport en commun, 5 % marche, 2% vélo*
- Permettre à une partie de la population du territoire de réaliser du télétravail dans de bonnes conditions,
 - Développer la mobilité alternative en assurant la cohérence de tous les documents d'urbanisme adoptés ou à venir.

Moyens

- Déployer des infrastructures pour la pratique du vélo :
 - *Définir les axes prioritaires à aménager et le nombre de km à réaliser par an dans le cadre du Schéma Directeur Cyclable communautaire, puis lancer l'aménagement des infrastructures cyclables,
 - *Mettre en œuvre l'action n°7.1 du PMR « *Mettre en place une offre de stationnement vélo sécurisée* »,
 - *Faire un état des lieux des besoins en stationnements vélo et définir un indicateur de

- déploiement par an,
- *Définir un programme de cofinancement pour des stationnements vélos, en tenant compte des opportunités de subventions existantes,
 - *Animer le déploiement par les communes de stationnements vélos sécurisés dans les endroits pertinents.
- Déployer des infrastructures pour faciliter le covoiturage :
- *Mettre en place l'action n°4.1 du PMR « *Poursuivre le développement et l'aménagement des aires de covoiturage* » qui vise à aménager des aires de covoiturage pour obtenir 59 places au total :
 - °Faire un état des lieux des besoins en aire de covoiturage,
 - °Aménager les aires de covoiturage existantes mais non officielles,
 - °Intégrer de l'information relative à la mobilité sur toutes les zones de covoiturage,
 - °Améliorer la visibilité des stationnements de covoiturage pour promouvoir la pratique,
- Multiplier les espaces de coworking pour faciliter le travail à distance, en lien avec l'action n°3.4 du PMR à « *Développer la mobilité inversée* » :
- *Dans le cadre de la compétence Développement Économique, accompagner les projets d'espaces de coworking, tiers lieux...
 - *Réfléchir à une aide possible pour les entrepreneurs souhaitant ouvrir un espace de coworking sur le territoire, en lien avec différentes entreprises,
 - *Déployer un réseau de fibre optique très haut débit dans chaque foyer (ou un débit de qualité) et dans les espaces de coworking,
 - *Évoquer le sujet de la limitation des déplacements entre Golfe Morbihan Vannes Agglomération, Arc Sud Bretagne et Questembert Communauté pour les trajets domicile-travail, lors du Conseil de Développement,
- Participer à la constitution de Pôles d'Échanges Multimodaux (PEM)
- *Faire de la gare de Questembert et de la halte de Malansac des PEM, pour assurer la continuité des déplacements alternatifs lors des ruptures de charge, en déployant les infrastructures et services évoqués ci-dessus,
 - *Accompagner la création d'une halte ferroviaire à La Vraie Croix.

Étapes de réalisation	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Travaux définis dans le Schéma Directeur Cyclable						
Installation stationnements vélos						
Etat des lieux des aires de covoiturage						
Aménagement des aires de covoiturage						
Aides espaces de coworking						
Réseau fibre optique						
PEM						

Gains de l'action	
Réduction des GES	
Réduction des polluants atmosphériques	

Commentaires
- Baisse de la consommation d'énergie de

Réduction des consommations d'énergie	
Développement des Énergies Renouvelables	
Stockage Carbone et Adaptation	

4000 MWh en 2026; - Baisse des émissions de GES de 980 tCO ₂ e - en 2026; - Baisse des émissions de polluants atmosphériques en 2026 : 3 600 kg NO _x , 6 kg SO ₂ , 200 kg PM ₁₀ et PM _{2,5}

Coût	
Fonctionnement	Investissement
- Aides financières pour les espaces de coworking: à déterminer - Enquête sur la pratique du covoiturage, l'usage des parkings pour adapter au mieux les aménagements prévus : 1000€	- Aménagement des pistes du Schéma Directeur Cyclable (PMR), - Fonds de concours pour le cofinancement de stationnements vélos: 20 000€ - Aménagement des aires de covoiturage : 60 000€ - Réseau de fibre optique (budget Fibre optique) - Aménagement des PEM (budget PMR)

Indicateur de réalisation	Indicateur de résultat	Indicateur d'impact
- Nombre de stationnements vélos installés par an, - Création d'une aide pour les espaces de coworking, - Nombre d'espaces de coworking créés - Création d'une halte ferroviaire à La Vraie Croix	- Nombre d'aires officielles et non officielles aménagées annuellement, - Nombre de places de covoitages présentes au total annuellement, - Part des habitations desservies par un réseau de fibre optique (%), - Nombre de passagers annuels dans les gares de Questembert et de Malansac, - Nombre de personnes pratiquant le télétravail en coworking sur le territoire par an, - Linéaire de pistes cyclables issues du Schéma Directeur Cyclable par an (km) - Suivi annuel de la consommation d'énergie du territoire du secteur transports (GWh) - Suivi annuel des émissions du territoire de GES (kt CO₂e) et de polluants atmosphériques (t) du secteur transports - Part modale annuelle sur le territoire du covoiturage pour les déplacements domicile-travail et les loisirs (%) - Part modale annuelle sur le territoire de l'usage du vélo pour les déplacements domicile-travail et les loisirs (%) - Part modale annuelle sur le territoire de l'usage de la marche pour les déplacements domicile-travail et les loisirs (%)	- Nombre annuel de nouvelles infrastructures, par type de déplacement - Liste des impacts potentiels des nouvelles infrastructures (étude d'impact)

AXE 6 – DÉVELOPPER LES MOBILITÉS ALTERNATIVES

Action n°20 Massifier des services de mobilités alternatives

Portage de l'action	Partenaires de l'action
- Questembert Communauté - Communes - Rochefort-en-Terre Tourisme	- Région Bretagne - Association Ehop - Morbihan Énergies - Réseau Citiz

Enjeux

Le secteur des transports est responsable de l'émission de 21% des émissions de carbone du territoire. Environ 2/3 de ses émissions correspondent aux déplacements de personnes : domicile/travail et déplacements quotidiens des habitants. Questembert Communauté a déjà commencé à s'engager pour favoriser le développement de la mobilité alternative avec l'adoption du Plan de Mobilité Rurale (PMR) en 2018.

Objectifs

- Massifier le recours par les habitants aux mobilités alternatives à la voiture individuelle et réduire l'auto-solisme,
- Développer la part modale du covoiturage (déplacements domicile-travail et loisirs) actuellement à 1% pour tendre en 2026 à 6%,
- Promouvoir les pratiques de mobilités actives en développant les aménagements dédiés et en mettant en place des actions incitatives,
- Tendre en 2026 vers 15% d'utilisation de transports en commun, 10 % de marche et 7 % de vélo,
En 2014, pour la totalité des déplacements, la part modale était de 10 % transport en commun, 5 % marche, 2% vélo
- Permettre à une partie de la population du territoire de réaliser du télétravail dans de bonnes conditions,
- Développer la mobilité alternative en assurant la cohérence de tous les documents d'urbanisme adoptés ou à venir.

Moyens

- Déployer des services visant à favoriser l'usage du vélo :
 - *Renforcer le service de location de vélos à assistance électrique (VAE) de moyenne et longue durée,
 - *Prévoir une station de location vélos courte durée sur les lieux emblématiques du territoire pour permettre un usage touristique,
 - *Tester une boutique éphémère pour la location de vélos durant la période estivale,
 - *Réfléchir à la mise à disposition de carriole ou de vélo-cargo,
 - *Réfléchir à la mise en place d'un groupement d'achat de VAE par QC qui serait ensuite proposé à la vente aux habitants (opération blanche pour QC et les habitants bénéficieraient de tarifs

réduits),

*Réfléchir à proposer un service de location à tarif préférentiel pour pallier aux difficultés de mobilité des publics en insertion professionnelle.

- Renforcer la pratique du covoiturage :

*Poursuivre les animations réalisées par l'association Ehop pour favoriser le passage à l'acte des habitants, dans le cadre de la promotion de la plateforme régionale de covoiturage OuestGo,

*Réfléchir au test d'un covoiturage solidaire pour les personnes âgées.

- Améliorer la desserte du réseau de bus régionaux :

*Mettre en place un groupe de travail avec la Région Bretagne, gestionnaire de la desserte du réseau Breizh Go pour le compte de la collectivité, pour assurer une meilleure performance du réseau existant,

*Tester des navettes, pour des nouveaux besoins spécifiques. Définir le cadre juridique, dans le cadre de la reprise de la compétence Transport par QC.

*Dans le cadre de la prise de compétence Mobilité, échanger avec la région sur l'ouverture de l'usage des bus scolaires du réseau Breizh Go par les usagers,

- Mettre en place des services d'autopartage :

*Évaluer la pertinence de la mise en place d'un service d'autopartage de voitures « zéro émission » appartenant au parc de véhicules de service de la collectivité, lorsqu'ils sont inutilisés le soir ou le week-end, en partenariat avec Morbihan Énergies :

*Engager des discussions avec le réseau "Citiz", spécialiste de l'autopartage pour connaître les conditions d'une station,

*Réfléchir à dédier une borne de recharge de véhicule électrique pour ne pas saturer la borne existante.

En 2020, Questembert Communauté a soutenu la réponse de Morbihan Énergie à l'appel à projet « 5-6 km » de l'ADEME pour la création d'un service d'auto-partage avec la mise à disposition pour les particuliers de véhicules électriques appartenant à la collectivité pour des besoins ponctuels et des trajets courts. Morbihan Énergies étudie actuellement les conditions de mise en place et la charge de travail pour le personnel.

- Mettre en place un service d'auto-stop organisé:

*Structurer l'auto-stop officieux, en donnant notamment de la visibilité aux zones déjà utilisées

Étapes de réalisation	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Renfort de la flotte de VAE						
Test boutique éphémère						
Animations Ehop						
Test de navettes						
Démarrage Service d'autopartage						
Structuration auto-stop officieux						

Gains de l'action	Commentaires
Réduction des GES	- Baisse de la consommation d'énergie de 4000 MWh en 2026; - Baisse des émissions de GES de 980 tCO2e en 2026; - Baisse des émissions de polluants atmosphériques en 2026 : 3 600 kg Nox, 6 kg SO2, 200 kg PM10 et PM2,5
Réduction des polluants atmosphériques	
Réduction des consommations d'énergie	
Développement des Énergies Renouvelables	
Stockage Carbone et Adaptation	

Coût	
Fonctionnement	Investissement
	- Achat de VAE : 10 000€ - Test boutique location vélos éphémères : 500€ - Stations locations vélos lieux touristiques : 10 000€ - Location de vélos cargo : 500€ - Test de navettes : 30 000€ - Service d'autopartage (budget PMR) - Borne de recharge véhicule électrique : 15 000€

Indicateur de réalisation	Indicateur de résultat	Indicateur d'impact
- Mise en place d'une station d'autopartage - Mise en place du service d'auto-stop organisé - Test d'une ou plusieurs navettes - Test d'une boutique éphémère	- Nombre de personnes adhérentes à la plateforme OuestGo par an - Nombre de personnes recourant au service d'auto-stop organisé par an - Nombres de personnes recourant annuellement à une location en autopartage - Nombre de VAE loués en moyenne et longue durée par an - Nombres de vélos loués dans les stations vélos par an - Suivi annuel de la consommation d'énergie du territoire du secteur transports (GWh) - Suivi annuel des émissions du territoire de GES (kt CO2e) et de polluants atmosphériques (t) du secteur transports - Part modale annuelle sur le territoire du covoiturage pour les déplacements domicile-travail et les loisirs (%) - Part modale annuelle sur le territoire de l'usage du vélo pour les déplacements domicile-travail et les loisirs (%) - Part modale annuelle sur le territoire de l'usage de la marche pour les déplacements domicile-travail et les loisirs (%)	

AXE 6 – DÉVELOPPER LES MOBILITÉS ALTERNATIVES

Action n°21 Promouvoir les mobilités alternatives

Portage de l'action	Partenaires de l'action
- Questembert Communauté - Communes	- Établissements Scolaires - Chambre des Métiers et de l'Artisanat - Chambre de Commerce et de l'Industrie - Industries

Enjeux

Le secteur des transports est responsable de l'émission de 21% des émissions de carbone du territoire. Environ 2/3 de ses émissions correspondent aux déplacements de personnes : domicile/travail et déplacements quotidiens des habitants. Questembert Communauté a déjà commencé à s'engager pour favoriser le développement de la mobilité alternative avec l'adoption du Plan de Mobilité Rurale (PMR) en 2018.

Objectifs

- Massifier le recours par les habitants aux mobilités alternatives à la voiture individuelle et réduire l'auto-solisme,
- Développer la part modale du covoiturage (déplacements domicile-travail et loisirs) actuellement à 1% pour tendre en 2026 à 6%,
- Promouvoir les pratiques de mobilités actives en développant les aménagements dédiés et en mettant en place des actions incitatives,
- Tendre en 2026 vers 15% d'utilisation de transports en commun, 10 % de marche et 7 % de vélo,
En 2014, pour la totalité des déplacements, la part modale était de 10 % transport en commun, 5 % marche, 2% vélo
- Permettre à une partie de la population du territoire de réaliser du télétravail dans de bonnes conditions,
- Développer la mobilité alternative en assurant la cohérence de tous les documents d'urbanisme adoptés ou à venir.

Moyens

Sous- objectif n°1 : Promouvoir les pratiques de mobilités actives

- Encourager les parents d'élèves, en lien avec les communes, à adopter des pratiques d'écomobilité:
 - *Assurer le déploiement par les communes d'au moins un pédibus,
 - *Trouver une solution pour pérenniser les pédibus via notamment un benchmark et une animation pour assurer le renouvellement des parents bénévoles d'une année sur l'autre,
 - *Communiquer sur les avantages du pedibus pour les enfants et les parents,
 - *Encourager la pratique du vélo chez les collégiens et lycéens vivant à environ 5km de leurs établissements scolaires,
 - *Informer les élèves et parents d'élèves de l'existence de la pratique de vélo-bus, pour les lycéens et collégiens,

*Assurer le soutien des communes par QC dans la mise en œuvre des pédibus et vélos-bus,

*Favoriser le partage d'expériences.

- Promouvoir la pratique du vélo auprès des habitants, en appuyant sur les avantages, pour les trajets courts (jusqu'à 7 km), en partenariat avec les communes :

*Renforcer le rôle de facilitateur de QC et ses communes, pour l'organisation d'évènements conviviaux, en partenariat avec des associations, pour :

°Faire découvrir les pistes vélos sécurisées du territoire,

°Proposer des ateliers de remise en selle,

°Proposer des ateliers de réparation de vélos, notamment dans le cadre de la Semaine Européenne de la Mobilité Durable et le programme ALVEOLE,

°Proposer des ateliers de respect de la sécurité routière, pour les automobilistes et les cyclistes, en priorité à destination des jeunes.

Coordonner ces actions avec les professionnels de santé, les Maisons du sport et le « permis vélo » délivré par la police municipale.

*Communiquer régulièrement, via les outils de communication de QC et des communes, sur :

°Les outils facilitant l'organisation des trajets,

°La mise en location des VAE de l'Office de Tourisme, d'octobre à avril, pour tous publics,

°L'aide à l'achat des VAE proposée dans le cadre du service de location moyenne et longue durée.

Cette aide est plafonnée à 100€, au terme de 2 ans de location continue. Elle est cumulable avec l'aide de l'État, dont le montant est identique à l'aide accordée par la collectivité territoriale, dans la limite de 200 € et sous condition de revenus (avoir un revenu fiscal de référence par part inférieur ou égal à 13 489 € l'année précédant l'acquisition du vélo).

Sous- objectif n°2 : Encourager les alternatives à l'auto-solisme

- Assurer la promotion du covoiturage pour le partage de trajet domicile-travail ou du quotidien :

*Mise en œuvre de l'action n°4.4 du Plan de Mobilité Rurale « Animer, communiquer et sensibiliser sur le covoiturage en adhérant à la plateforme régionale de covoiturage OuestGo, qui recense les trajets à partager, sur le territoire breton. Cette adhésion permet de bénéficier d'animations par l'association éhop »,

*Travailler en lien avec les entreprises des Parcs d'Activités pour qu'elles encouragent le covoiturage auprès de leurs salariés. Inciter les salariés qui covoiturent déjà, à inscrire leurs trajets quotidiens sur la plateforme OuestGo pour que d'autres puissent en profiter, notamment les jeunes sans permis qui ont des difficultés à trouver du travail (covoiturage solidaire),

*Encourager les parents, par l'intermédiaire des communes, à covoiturer pour amener les enfants à l'école, s'il ne leur est pas possible de venir à pied ou de prendre les cars scolaires.

- Promouvoir l'auto-partage entre particuliers ou via des stations existantes,

- Assurer la visibilité de l'offre de mobilité existante, en lien avec l'action n°8.1 du Plan de Mobilité Rurale « Communiquer sur l'offre de mobilité existante » :

*Créer un guide recensant les différentes offres de déplacements du territoire et assurer sa mise à jour tous les ans.

*Utiliser tous les outils et supports de communication définis.

- Promouvoir les transports en commun :

*Réfléchir au moyen d'encourager, par les communes, l'usage des bus scolaires par les primaires

pour se rendre dans les écoles.

Sous- objectif n°3 : accompagner le développement des formes de travail à distance

- Accompagner la pratique du télétravail dans les entreprises, les structures publiques et associatives, à chaque fois que c'est possible :

- *Communiquer sur les outils de travail à distance et sur la nécessité de se former pour les utiliser au mieux (sécurisation...),
- *Donner de la visibilité aux espaces de travail partagés, en lien avec la CCI notamment,
- *Communiquer sur les avantages et inconvénients réels du télétravail.

Sous- objectif n°4 : travailler en lien avec les entreprises et les établissements scolaires pour les sensibiliser à une mobilité alternative

- Intervenir auprès des entreprises en partenariat avec la CCI sous la forme d'un cycle d'ateliers sur la thématique de la mobilité, d'une conférence ou encore via l'animation d'un collectif d'entreprises pour le partage de bonnes pratiques sur la mobilité,
- Inciter les entreprises à mettre en pratique des solutions de mobilité alternatives :
 - *Mobiliser les 3 industries (Galliance, Procanar et la SPI) ayant plus de 100 salariés pour la mise en place d'un Plan de Déplacements Entreprise (PDE),
 - *Encourager la mise en place d'une réflexion globale sur la mobilité sur les Parcs d'Activités.
- Candidater à l' « Eco-défis des commerçants & artisans » de l'Agence de la Transition Écologique auprès la Chambre des Métiers et de l'Artisanat (CMA) sur la thématique de la mobilité,
- Encourager, par les communes, les établissements scolaires à la mise en place d'une mobilité alternative, via notamment les Plan de Déplacements des Établissements Scolaires (PDES).

Étapes de réalisation	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Encourager écomobilité parents d'élèves						
Promotion usage vélo						
Adhésion Ehop						
Mobilisation entreprise						
Création guide mobilité						
Promotion télétravail						
Partenariat avec la CCI						
Eco-défis CMA						

Gains de l'action	
Réduction des GES	
Réduction des polluants atmosphériques	
Réduction des consommations d'énergie	
Développement des Énergies Renouvelables	
Stockage Carbone et Adaptation	

Commentaires
- Baisse de la consommation d'énergie de 4000 MWh en 2026; - Baisse des émissions de GES de 980 tCO_{2e} en 2026;
Baisse des émissions de polluants atmosphériques en 2026 : 3 600 kg NO _x , 6 kg SO ₂ , 200 kg PM ₁₀ et PM _{2,5} L'action a également pour effet de favoriser le

lien social dans les communes

Coût	
Fonctionnement	Investissement
- Actions de promotion de la pratique du vélo complémentaires à l'action du PMR : 10 000€ - Création d'un guide des services de mobilité : 5 000€ - Adhésion à OuestGo (budget PMR) - Co-animation CCI (convention cadre)	

Indicateur de réalisation	Indicateur de résultat	Indicateur d'impact
- Nombre d'actions de sensibilisation réalisées annuellement sur la mobilité (covoiturage, transports doux, télétravail, programme ALVEOLE, etc) - Nombre d'interventions réalisées annuellement au sein des entreprises sur le thème de la mobilité - Réalisation du guide recensant les différentes offres de déplacements sur le territoire (oui/non) - Nombre de pédibus par an	- Nombre d'entreprises engagées dans un Plan de Déplacements d'Entreprises par an, - Nombre d'établissements scolaires engagés dans un Plan de Déplacements d'Établissements Scolaires par an - Nombre de commerces et d'artisans ayant relevé l'« Eco-défis des commerçants & artisans » - Suivi annuel de la consommation d'énergie du territoire du secteur transports (GWh) - Suivi annuel des émissions du territoire de GES (kt CO2e) et de polluants atmosphériques (t) du secteur transports	

AXE 6 – DÉVELOPPER LES MOBILITÉS ALTERNATIVES

Action n°22 Développer les carburants alternatifs

Portage de l'action	Partenaires de l'action
- Questembert Communauté - Communes - Morbihan Énergies	- Acteurs économiques - Établissements scolaires - Chambre Régionale d'Agriculture de Bretagne - Associations spécialisées

Enjeux

Le secteur des transports est responsable de l'émission de 21% des émissions de carbone du territoire. La part modale de la voiture individuelle utilisée pour les déplacements domicile-travail et les loisirs est de 80 % avec des véhicules en grande majorité thermiques. Ainsi, en parallèle des actions visant à réduire l'usage de la voiture individuelle, il faut travailler sur la réduction des émissions de GES issus de l'usage de la voiture.

Objectifs

- Réduire les émissions de polluants atmosphériques et de gaz à effet de serre du secteur des transports en augmentant le nombre de véhicules électriques, bioGNV, hybrides sur le territoire
- Atteindre 16% de véhicules hybrides/électriques/bioGNV/hydrogène sur le territoire en 2020 et 50% en 2030 (d'après le scénario du Plan de Réduction des Émissions de Polluants Atmosphériques - fiche TR3ME)

Moyens

- Proposer aux élus et agents techniques concernés des formations sur les types de carburant existants pour les Véhicules Légers et les Véhicules Lourds

Sous-objectif n°1 : Favoriser la production et l'utilisation de bioGNV

- Engager une réflexion de territoire autour de l'implantation d'une station multi-énergie visant à favoriser la démocratisation des carburants faiblement émetteurs de CO2 (Poids Lourds et Véhicules Légers),
 - *Poursuivre les discussions avec les entreprises du territoire pour les encourager à convertir leur flotte de véhicule au GNC (en 2019, 6 entreprises étaient partantes),
 - *Encourager l'orientation des déchets fermentescibles produits sur le territoire vers les stations de méthanisation pour favoriser la production de biogaz (industries agroalimentaires, déchets de cuisine de structures publiques et privées, déchets agricoles).

Sous-objectif n°2 : Poursuivre la promotion du véhicule électrique

- Assurer la visibilité et l'accès des usagers aux bornes de recharge pour véhicule électrique, en collaboration avec les communes :
 - *Communiquer sur l'existence des bornes de recharges existantes,
 - *Poursuivre le maillage des bornes, sur les zones de stationnement pertinentes,

*Réfléchir à créer un fond de concours pour aider les acteurs privés à installer des bornes de recharge sur leurs espaces de stationnements (Parcs d'Activités, grosses entreprises, aires de covoiturage...),

- Organiser des animations pour permettre aux habitants de tester un véhicule électrique, notamment lors de la Semaine Européenne de la Mobilité Durable,

*Mettre un véhicule électrique à disposition dans le cadre d'un service d'autopartage pour permettre aux habitants de tester ce genre de véhicule,

*Promouvoir l'usage des véhicules électriques sur un stand lors d'événements existants.

Sous-objectif n°3 : soutenir le développement de l'hydrogène

- Suivre le développement des stations hydrogènes par Morbihan Énergies et accompagner leur maillage sur le territoire:

*Réfléchir à l'achat d'un véhicule hydrogène à mettre à disposition dans le service d'autopartage,

*Favoriser l'installation de la technologie « Power to gaz » dans un parc éolien de notre territoire pour produire de l'hydrogène,

*Organiser des animations pour permettre aux habitants de tester un véhicule hydrogène,

*Organiser un salon sur les différents types de carburants ou disposer d'un stand de démonstration lors d'événements existants,

- Rester en veille sur la performance d'autres types de carburants.

Étapes de réalisation	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Réflexion station multi énergie						
Maillage bornes électriques						
Fonds de concours bornes entreprises						
Achat véhicule hydrogène						
Animations						

Gains de l'action	
Réduction des GES	
Réduction des polluants atmosphériques	
Réduction des consommations d'énergie	
Développement des Énergies Renouvelables	
Stockage Carbone et Adaptation	

Commentaires
- Réduction des émissions de polluants atmosphériques: *Pour une voiture : 1,6 tCO2e; 6 kg de NOx; 5 kg COVNM; faible pour SO2, NH3, PM10 et PM2,5, *Pour un poids lourd 20 tCO2e; 90 kg de NOx; 9 kg de COVNM; 2 kg de PM10; 2kg de PM2.5

Coût	
Fonctionnement	Investissement
- Formation et voyages d'étude (cf Action n°3) - Animations pour les citoyens pour tester les véhicules électriques et hydrogènes : 1 000€	- Installation de bornes de recharge et visibilité (hors budgets communaux et privés) : 10 000€ - Achat d'un véhicule hydrogène pour le parc de QC : 80 000€ - Fonds de concours bornes de recharge pour les entreprises : à déterminer

Indicateur de réalisation	Indicateur de résultat	Indicateur d'impact
- Nombre de formations réalisées par les élus et agents techniques concernés sur les différents types de carburant par an - Accompagnement pour la création d'une station multi-énergie (Oui/Non) - Nombre d'actions menées pour assurer la visibilité des bornes de recharge pour véhicules électriques par an - Nombre d'animations réalisées pour faire tester les véhicules électriques et hydrogène aux habitants par an - Nombre d'actions menées pour encourager les entreprises et industries à convertir leur flotte de Poids Lourds par an - Véhicule hydrogène acheté par QC - Suivi annuel du nombre d'éoliennes sur le territoire ayant une technologie Power to gaz pour la production hydrogène - Création d'une station multi-énergie (Oui/Non)	- Nombre d'entreprises et d'industries locales ayant converti leur flotte de Poids Lourds au GNV - Part des biodéchets produits sur le territoire qui sont méthanisés (%) - Répartition modale annuelle par type de véhicules (électrique, hybride, hydrogène, GNV/bioGNV, essence, gazole, etc) sur le territoire (%) - Niveau de production d'hydrogène sur le territoire (kWh) par an	

AXE 7 – ACCOMPAGNER LA RÉNOVATION ET FAVORISER LA PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS

Action n°23 Massifier la rénovation énergétique de l'habitat privé

Portage de l'action	Partenaires de l'action
- Questembert Communauté - Communes	- SOLIHA - ASB - CCI - CMA - Agence de la Transition Écologique - Région Bretagne / Réseau Renov'Habitat Bretagne / Réseau FAIRE - ECHOBAT (réseau de l'éco-construction solidaire) - Fédération Régionale du Bâtiment de Bretagne (FFB) - Capeb - Bailleurs sociaux - Réseau Twiza

Enjeux

En 2014, les secteurs résidentiel et tertiaire représentent respectivement 38% et 6% de la consommation énergétique du territoire (diagnostic PCAET) et respectivement 9% et 2% des émissions de gaz à effet de serre du territoire selon l'approche complète dite « Bilan Carbone® », c'est-à-dire incluant les émissions indirectes. Par ailleurs, le secteur résidentiel est responsable de 44% des émissions de particules fines de diamètre inférieur à 2,5 microns (PM_{2,5}) du fait de la combustion de bois dans des équipements peu performants (cheminée ouverte...). Il faut donc assurer l'efficacité et la sobriété énergétique des bâtiments et de leurs équipements.

Objectifs

- Réduire de 19% la consommation énergétique des secteurs résidentiel et tertiaire à l'horizon 2026 (par rapport à 2014) conformément à la stratégie territoriale retenue, en visant un objectif de rénovation de 230 logements par an
- Rénover 20% du parc d'appareils individuels de chauffage au bois d'ici 2026
- Assurer la rénovation énergétique des bâtiments résidentiels, tertiaires et industriels
- Mettre en place un accompagnement performant des démarches de rénovation
- Réduire la précarité énergétique
- Encourager la formation continue des professionnels de la rénovation (artisans, architectes, maîtres d'ouvrage)
- Assurer la sobriété des usages après la rénovation énergétique d'un bâtiment/logement
- Encourager l'intégration d'énergies renouvelables lors des rénovations
- Préserver la qualité de l'air intérieur
- Communiquer régulièrement sur l'atteinte des objectifs de la fiche action, en sélectionnant les indicateurs pertinents, pour encourager le passage à l'acte

Moyens

Sous-objectif n°1 : Favoriser la multiplication des travaux de rénovation en assurant un accompagnement performant des usagers

- Mettre en place le Service Public de la Performance Énergétique de l'Habitat (SPPEH) avec un accompagnement des projets de rénovation énergétique des particuliers, des copropriétés et du tertiaire privé et projet de construction,

- *Définir les modalités de mise en place du service,

- *Tester sur des « rénovations témoins » la mesure des consommations d'énergie, avant et après les travaux, par type d'habitat et par commune pour connaître l'impact des rénovations et de la sobriété des usages sur les consommations d'énergie du territoire,

- *Encourager les propriétaires à rénover énergétiquement leurs logements locatifs et adopter un mode de chauffage plus économe et renouvelable :

- °Informer et former les élus sur leurs pouvoirs d'obliger les propriétaires à faire des travaux de rénovation énergétique pour des raisons de santé publique,

- °Montrer l'exemple en tant que communes et bailleurs sociaux en agissant sur les logements sociaux.

- *Encourager l'usage des énergies renouvelables pour les particuliers telles que les pompes à chaleur géothermie, bois énergie (bois bûches, granulé, plaquette, solaire, puits canadien (construction),

- *Communiquer sur les bonnes pratiques de la construction durable,

- *Mettre en œuvre une stratégie de communication et de sensibilisation aux économies d'énergie dans l'habitat privé :

- °Déterminer les bons modes de présence du conseiller énergie au plus près des habitants,

- °Assurer la visibilité du service dans tous les outils de communication de QC et de ses communes,

- °Faire des élus communaux des ambassadeurs du SPPEH (1 élu référent par commune),

- °Organiser des conférences communales, animées par l'élu référent, sur la rénovation énergétique. Inviter des professionnels du bâtiment pour permettre la rencontre des habitants avertis,

- °Positionner régulièrement dans l'année un stand sur des lieux fréquentés, animé par des élus référents ou des prestataires privés,

- °Organiser un salon de l'habitat tous les 2 ans, avec les entrepreneurs sérieux locaux, qui adhèrent aux critères du SPPEH,

- °Réfléchir à la manière de mettre en avant les réussites pour favoriser le passage à l'acte (défis de consommation pour les foyers, chantiers témoins, salons locaux, concours primés, formations et exercices dans les écoles, ateliers de construction de chauffage solaire etc.)

- °Encourager la sobriété des usages après travaux pour ne pas annuler les gains énergétiques.

- Mise en place d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat - Revitalisation Rurale (OPAH-RR) en lien avec l'Agence Nationale de l'Amélioration de l'Habitat (Anah) pour aider financièrement les particuliers aux revenus modestes à rénover énergétiquement leurs logements,

- *Relayer les dispositifs financiers destinés aux personnes aux revenus modestes (« Morbihan Solidarités Énergie »...),

- *Encourager les bailleurs sociaux à rénover les logements sociaux (informer les locataires des leviers juridiques...).

- Envisager la mise en place d'une prime pour encourager le renouvellement du parc d'appareil individuel de chauffage au bois (foyer ouvert, foyer fermé d'avant 2002) par des appareils performants de type "label flamme verte", sous réserve que QC parvienne à être lauréate de l'Appel à Projet "Fonds Air" de l'Agence de la Transition Écologique pour cofinancer la prime.

Sous-objectif n°2 : Favoriser l'adhésion des professionnels aux recommandations des pratiques de rénovation énergétique de QC

- Établir un partenariat avec les acteurs spécialisés (Chambres Consulaires, Capeb, FFB, Agence de la Transition Écologique...) pour encourager l'amélioration continue des pratiques de rénovation énergétique pour atteindre les objectifs visés par la réglementation.

Étapes de réalisation	2021	2022	2023	2024	2025	2026
SPPEH niveau 2						
Test « rénovations témoins »						
Salon de l'habitat						
OPAH-RR						
Prime Chauffage au bois						
Partenariat formation acteurs rénovation énergétique						

Gains de l'action	
Réduction des GES	
Réduction des polluants atmosphériques	
Réduction des consommations d'énergie	
Développement des Énergies Renouvelables	
Stockage Carbone et Adaptation	

Commentaires
Entre 2014 et 2026, pour les secteurs résidentiels et tertiaires: Baisse des consommations énergétiques de 74 GWh Baisse des émissions de GES de 18 000 t CO2e Baisse des émissions de polluants atmosphérique: 2 t SO2; 12t NOx; 8 t COVM; 10 t PM

Coût	
Fonctionnement	Investissement
- Communication SPPEH : 6 000€ - Salons de l'habitat : 6 000€ - Mobilisation des professionnels : 1 000€ - Déploiement du Service Public de la Performance et de l'Habitat : 200 000€ - OPAH-RR : 100 000€ - Fonds d'aide au renouvellement des appareils de chauffage au bois : 50 000€	- Achat de box pour mesurer les consommations d'énergie (électricité, chaleur), avant et après les travaux (300€/unité) : 15 000€

Indicateur de réalisation	Indicateur de résultat	Indicateur d'impact
- Nombre de communications réalisées en lien avec la rénovation énergétique par an - Mise en place d'une OPAH (oui/non) - Nombre de lieux d'accueil sur le territoire proposant une permanence du conseiller énergie par an - Nombre de conseils dispensés par le conseiller énergie par an - Nombre de « rénovations témoins » par an	- Nombre de ménages modestes aidés par l'OPAH par an - Nombre d'audits énergétiques co-financés par le SPPEH par an - Nombre de ménages dont les travaux ont été accompagnés dans le cadre du SPPEH par an - Nombre de ménages ayant bénéficié d'une assistance à maîtrise d'œuvre par an - Nombre de copropriétés ayant bénéficié d'une assistance à maîtrise d'œuvre par an - Nombre d'équipements de l'habitat (foyers ouverts, foyers fermés anciens) remplacés par des installations labellisées flamme verte par an - Nombre de professionnels formés aux pratiques de la rénovation d'énergie par an - Suivi annuel des consommations d'énergie par secteur (GWh) - Suivi annuel des émissions de GES par secteur (kt CO2e) - Suivi annuel des émissions de polluants atmosphériques par secteur (t)	- Nombre de projets de rénovation utilisant en majorité les matériaux biosourcés par an - Nombre de points d'apports de déchets du BTP permettant leur réutilisation ou leur valorisation - Évolution des déchets non valorisés du BTP (tonnes) par an - Nombre de projets de rénovation situés en zone Natura 2000 par an - Durée pendant laquelle la zone est exposée aux nuisances des travaux (bruit, poussières, trafic) pour les bâtiments situés en zone Natura 2000

AXE 7 – ACCOMPAGNER LA RÉNOVATION ET FAVORISER LA PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS

Action n°24 Mobiliser les acteurs économiques pour assurer l'efficacité énergétique de leurs bâtiments

Portage de l'action	Partenaires de l'action
- Questembert Communauté - Communes	- Communes - CCI - CMA - Agence de la Transition Écologique - Région Bretagne - ECHOBAT (réseau de l'éco-construction solidaire)

Enjeux

En 2014, les secteurs résidentiel et tertiaire représentent respectivement 38% et 6% de la consommation énergétique du territoire (diagnostic PCAET) et respectivement 9% et 2% des émissions de gaz à effet de serre du territoire selon l'approche complète dite « Bilan Carbone® », c'est-à-dire incluant les émissions indirectes. Par ailleurs, le secteur résidentiel est responsable de 44% des émissions de particules fines de diamètre inférieur à 2,5 microns (PM2,5) du fait de la combustion de bois dans des équipements peu performants (cheminée ouverte...). Il faut donc assurer l'efficacité et la sobriété énergétique des bâtiments et de leurs équipements.

Objectifs

- Réduire de 19% la consommation énergétique des secteurs résidentiel et tertiaire à l'horizon 2026 (par rapport à 2014) conformément à la stratégie territoriale retenues, en visant un objectif de rénovation de 230 logements par an
- Assurer la rénovation énergétique des bâtiments résidentiels, tertiaires et industriels
- Mettre en place un accompagnement performant des démarches de rénovation
- Assurer la sobriété des usages après la rénovation énergétique d'un bâtiment/logement
- Encourager l'intégration d'énergies renouvelables lors des rénovations
- Préserver la qualité de l'air intérieur
- Communiquer régulièrement sur l'atteinte des objectifs de la fiche action, en sélectionnant les indicateurs pertinents, pour encourager le passage à l'acte

Moyens

- Encourager, via un cofinancement notamment, les acteurs économiques à réaliser un état des lieux des consommations d'énergie des bâtiments économiques pour définir un plan d'économie adapté au secteur et à l'activité, dans le cadre de la compétence Développement Économique :

- *Animer une politique RSE sur les Parcs d'Activités, pour le partage de bonnes pratiques,
- *Communiquer sur les outils visant à les accompagner dans leurs projets d'efficacité énergétique, et notamment les outils de la Chambre de Commerce et d'Industrie : « *Flash'diag énergie* », « Conseil, information qualifiée, orientation », « *Eval'énergie* », montage technique et financier de dossiers de subventions pour des investissements immatériels / matériels,

programme national « PROREFEI ».

- Encourager les commerçants à éteindre l'éclairage de leur vitrine plus longtemps que ce qu'impose la réglementation et à utiliser des systèmes d'éclairage basses consommations (arrêté du maire...)
- Candidater à l'« Eco-défis Énergie des commerçants & artisans » de l'Agence de la Transition Énergétique auprès de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat (CMA) pour en faire bénéficier les artisans du territoire,
- Promouvoir l'outil « TPE & PME gagnantes sur tous les coûts » de l'Agence de la Transition Écologique en lien avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat (CMA).
- Sensibiliser les acteurs économiques à la problématique de la qualité de l'air pour préserver la santé de tous via les outils de l'Agence de la Transition Écologique,
- Réfléchir au cofinancement des travaux des petits locaux tertiaires dans le cadre du SPPEH,
- Réfléchir à une incitation pour la construction de bâtiments économiques plus ambitieux que ceux répondant aux critères actuels.

Étapes de réalisation	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Cofinancement audits énergétiques entreprise						
Politique RSE Parcs d'Activités						
Eco-défis CMA						
Cofinancement petits locaux tertiaires						

Gains de l'action	
Réduction des GES	
Réduction des polluants atmosphériques	
Réduction des consommations d'énergie	
Développement des Énergies Renouvelables	
Stockage Carbone et Adaptation	

Commentaires
Entre 2014 et 2026, pour les secteurs résidentiels et tertiaires: Baisse des consommations énergétiques de 74 GWh Baisse des émissions de GES de 18 000 t CO ₂ e Baisse des émissions de polluants atmosphérique: 2t SO ₂ ; 12t NO _x ; 8t COVNM; 10t PM

Coût	
Fonctionnement	Investissement
- « Eco-défis des commerçants & artisans » : 1 500€ - Cofinancement audits énergétiques entreprise : 20 000€ - Cofinancement petits locaux tertiaires : 50 000€	

Indicateur de réalisation	Indicateur de résultat	Indicateur d'impact
- Nombre d'entreprises de Parcs d'Activités accompagnées dans le cadre de la politique RSE par an - Nombre de professionnels formés à la qualité de l'air intérieur par an	- Nombre de travaux de rénovation énergétique aidés financièrement pour les petits commerces - Nombre d'entreprises ayant participé à l'éco-défis par an - Nombre d'entreprises ayant utilisé l'outil « <i>TPE & PME gagnantes sur tous les coûts</i> » par an - Nombre de commerces ayant réduit la consommation d'énergie liée à l'éclairage de leur vitrine par an - Suivi annuel des consommations d'énergie par secteur (GWh) - Suivi annuel des émissions de GES par secteur (kt CO2e) - Suivi annuel des émissions de polluants atmosphériques par secteur (t)	- Nombre de projets de rénovation utilisant en majorité les matériaux biosourcés par an - Nombre de points d'apports de déchets du BTP permettant leur réutilisation ou leur valorisation - Évolution des déchets non valorisés du BTP (tonnes) par an - Nombre de projets de rénovation situés en zone Natura 2000 par an - Durée pendant laquelle la zone est exposée aux nuisances des travaux (bruit, poussières, trafic) pour les bâtiments situés en zone Natura 2000

AXE 8 – SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

Action n°25 Structurer le développement des énergies renouvelables et faciliter l'implication citoyenne

Portage de l'action	Partenaires de l'action
- Questembert Communauté	- Communes - Morbihan Énergies - Réseau TARANIS

Enjeux

La consommation d'énergie finale, sur le territoire, s'élève à 448 GWh en 2014. La production d'énergie renouvelable atteint 78 GWh/an en 2014, soit une autonomie énergétique de 18%. En déployant son potentiel de production maximale (391 GWh) et en réduisant drastiquement la consommation d'énergie de 246 GWh, le territoire atteindrait une autonomie énergétique de 100% en 2040 et deviendrait ainsi Territoire à Énergie Positive. L'éolien, le solaire et la méthanisation sont les trois sources d'énergie au potentiel de développement le plus fort.

Objectifs

- Augmenter la production d'énergie renouvelable à minima de 391 GWh en 2050, soit multiplier par 5 la production actuelle avec un objectif intermédiaire d'augmenter de 100 GWh la production d'énergie renouvelable à l'horizon 2026 par rapport à 2014. La priorité est donnée à la méthanisation et avec un minimum de 100 GWh pour l'éolien
- Mettre l'humain au centre de la démarche
- Assurer l'implication des habitants, pour monter un projet d'énergie renouvelable qu'ils sont en capacité d'accepter (qualité de vie, nuisances...) et accepter de renoncer au projet s'il n'est pas soutenu par la population

Moyens

- Suivre la production d'énergies renouvelables au moyen d'un observatoire de suivi :
 - * Dans le cas où le niveau de production d'énergie issue de sources renouvelables ne serait pas suffisant au regard des objectifs à atteindre, réfléchir à concevoir un « Schéma Directeur des Énergies » pour se doter d'un Plan de Programmation et de Planification Énergétique,
- Intégrer des prescriptions ambitieuses pour favoriser le développement des énergies de source renouvelable lors de la révision du Plan Local de l'Urbanisme Intercommunal :
 - * Réfléchir à demander aux bâtiments économiques un niveau de production minimale d'énergie issue de ressources renouvelables, supérieur à ce qui est demandé par le code de l'urbanisme,
 - * Utiliser les mesures obligeant ou incitant des projets énergétiquement ambitieux, par exemple :
 - ° Identifier un secteur où toutes les constructions se raccorderont obligatoirement au réseau de chaleur, dimensionné pour alimenter les constructions en question,
 - ° Pour toute construction neuve, fixer un objectif de performance énergétique qu'il faudra définir.

- *Porter une attention paysagère liée à nos productions d'énergie.
Les communes ont la possibilité de systématiser l'implantation d'EnR sur leurs bâtiments communaux ainsi que dans les zones dont elles sont propriétaires, via une obligation qu'elles peuvent inscrire dans les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)
- Susciter des modèles économiques de production d'énergie qui incluent la participation des citoyens,
 - *Demander aux gestionnaires de projets éoliens de systématiquement proposer un projet participatif pour qu'il soit conçu et accepté par les habitants,
 - *Communiquer sur ce type de projet :
 - °Organiser une réunion publique pour présenter le principe,
 - °Mettre un guide à disposition sur le site internet de QC,
 - °Donner de la visibilité aux projets citoyens.
- Devenir actionnaire, à chaque fois que c'est possible, de « projets participatifs à gouvernance locale » de production d'énergies renouvelables, sur le modèle du Rocher Breton à Larré.

Étapes de réalisation	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Observatoire suivi EnR						
Intégration prescriptions ambitieuses PLUi						
Promotion du modèle de production d'énergie citoyenne						

Gains de l'action		Commentaires
Réduction des GES		
Réduction des polluants atmosphériques		
Réduction des consommations d'énergie		
Développement des Énergies Renouvelables		
Stockage Carbone et Adaptation		

Coût	
Fonctionnement	Investissement
- Réalisation d'un « Schéma Directeur des Énergies » : 50 000€	- Prise de part dans un/des « projets participatifs à gouvernance locale » de production d'énergie renouvelables via la SAS QC Énergie : de 10 000€ à 100 000€
	- Révision du PLUi (budget PLUi)

Indicateur de réalisation	Indicateur de résultat	Indicateur d'impact
- Nombre de réunions publiques ou de conférences thématiques organisées sur le territoire sur le thème des énergies renouvelables (financement participatif, acceptation par la population, etc) par an - Réalisation du Schéma Directeur des Énergies (oui/non) - Nombre de prescriptions inscrites dans le PLUi pour favoriser le	- Nombre de projets EnR financés par des projets participatifs par an - Nombre de nouveaux actionnaires par an à la SAS Questembert Communauté Énergie - Part de la collectivité dans le capital d'un projet éolien (%) - Suivi annuel de la production d'énergie renouvelable sur le territoire par type d'énergie (GWh)	

développement des EnR - Nombre de téléchargement du guide sur le financement participatif par an		
---	--	--

AXE 8 – SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

Action n°26 Assurer un mix d'énergie renouvelable pour tendre vers un Territoire à Énergie Positive

Portage de l'action	Partenaires de l'action
- Questembert Communauté - Communes	- Morbihan Énergies - Chambre d'Agriculture - Chambre des Métiers et de l'Artisanat - Chambre de Commerce et d'Industrie - Citoyens - Réseau Cler - Énergie Partagée - CAUE - SCIC Argoat Bois Énergie - Industries agroalimentaires - Stations de méthanisation du territoire - Conseiller Énergie Faire - AILE - Agence de la Transition Écologique - Bureau Développement Innovation Région Bretagne - SMILE

Enjeux

La consommation d'énergie finale, sur le territoire, s'élève à 448 GWh en 2014. La production d'énergie renouvelable atteint 78 GWh/an en 2014, soit une autonomie énergétique de 18%. En déployant son potentiel de production totale (391 GWh) et en réduisant drastiquement la consommation d'énergie de 246 GWh, le territoire atteindrait une autonomie énergétique de 100% en 2040 et deviendrait ainsi Territoire à Énergie Positive. L'éolien, le solaire et la méthanisation sont les trois sources d'énergie au potentiel de développement le plus fort.

Objectifs

- Augmenter la production d'énergie renouvelable a minima de 391 GWh en 2050, soit multiplier par 5 la production actuelle, avec un objectif intermédiaire d'augmenter de 100 GWh la production d'énergie renouvelable à l'horizon 2026 par rapport à 2014. La priorité est donnée à la méthanisation. Atteindre une production minimum de 100 GWh pour l'éolien
- Mettre l'humain au centre de la démarche
- Assurer l'implication des habitants, pour monter un projet d'énergie renouvelable qu'ils sont en capacité d'accepter (qualité de vie, nuisances...) et accepter de renoncer au projet s'il n'est pas soutenu par la population

Moyens

- Proposer des formations techniques aux élus et agents techniques concernés pour améliorer la connaissance autour des enjeux des énergies renouvelables

Sous-objectif n°1 : Accompagner le développement de la méthanisation agricole sur le territoire, en visant la création de 6 stations de méthanisation

- Privilégier l'injection du biogaz sur le réseau dans la mesure du possible,
- Élaborer la stratégie de mobilisation des agriculteurs sur la pratique de la méthanisation dans le cadre de la convention passée avec la Chambre Régionale d'Agriculture de Bretagne :
 - *Déterminer le niveau en GWh à atteindre pour déterminer le nombre de stations à créer, leur taille, veiller à l'orientation des cultures et à la récupération des déchets fermentescibles des gros producteurs (tonte pelouse stade communal, industries agroalimentaires...),
 - *Mettre en place avec nos partenaires des Bassins Versants une politique de veille sanitaire sur tous les outils de production d'énergie biomasse.
- Favoriser l'acceptation des projets de station de méthanisation par la population :
 - *Dans le cadre de la convention avec la CRAB, inscrire le concept de dialogue territorial comme étape clef du montage d'un projet de station de méthanisation, soutenu par QC :
 - *Mettre en place un partenariat avec une ou plusieurs stations de méthanisation du territoire pour organiser des visites de site (scolaires, élus...), démocratiser ce mode de production d'énergie et déconstruire les idées reçues (explosion...).

Sous-objectif n°2 : encadrer le développement de l'éolien

- Impliquer fortement élus et habitants au choix des compensations à mettre en œuvre par les porteurs de projets,
- Être proactif au moyen de la SAS Questembert Énergie dans les discussions sur la continuité de l'exploitation des parcs éoliens et projets de repowering,
- Œuvrer à l'acceptation des projets éoliens par la population :
 - *Montrer l'efficacité des projets éoliens dans l'atteinte des objectifs de production d'énergie renouvelables du SRADDET et rappeler l'importance d'avancer sur toutes les énergies en même temps,
 - *Intégrer Questembert Communauté dans les instances de présentation et de pilotage des projets éoliens de tout le territoire communautaire,
 - *Assurer l'implication des riverains dès le début du projet pour prévenir d'éventuels blocages,
 - *Engager les démarches de partage d'informations sur les projets éoliens avec les communes des EPCI voisines ou les EPCI voisines,
 - *Communiquer auprès de la population sur les projets éoliens, voire sur les projets hors territoire de Questembert Communauté qui ont un impact visuel sur le territoire.

Sous-objectif n°3 : encourager le développement de projets solaires thermiques et photovoltaïques

- Mobiliser les acteurs privés, publics et les habitants sur les projets solaires :
 - *Communiquer sur l'outil « cadastre solaire »,
 - *Animer et renouveler le partenariat (convention), avec les chambres consulaires pour accompagner les porteurs de projets privés, et avec Morbihan Énergies pour accompagner les collectivités dans le montage de leur projet de production d'énergie solaire,
 - *Mobiliser en priorité les acteurs économiques les plus consommateurs pour atteindre plus rapidement les objectifs de production d'énergies renouvelables,
 - *Encourager les nouveaux porteurs de projet économiques à installer des panneaux solaires/trackers solaires/ombrières solaires sur leurs sites,
 - *Assurer l'accompagnement des projets de particuliers par le "conseiller énergie".

Sous-objectif n°4 : Accompagner la structuration de la filière bois énergie et le développement des réseaux de

chaleur

Une étude "pré-opérationnelle à la création d'une plateforme bois énergie" a été réalisée en 2020 et a permis de :

- °Connaître le gisement en bois énergie (forêt, bocage, bois industries, déchets verts),
- °Recenser la demande en bois énergie actuelle et à venir,
- °Acter la pertinence de la création d'une plateforme bois pour structurer l'offre en bois énergie et la dimensionner aux regards de l'offre et de la demande.

- Construire une plateforme bois énergie pour faciliter l'approvisionnement des chaufferies locales existantes et encourager la création de nouvelles,
- Intégrer dans les projets de construction de Questembert Communauté et de ses communes, à chaque fois que c'est possible, un mode de chauffage au bois énergie pour participer à la structuration de la demande en bois énergie :
 - *Déployer une stratégie visant à inciter les communes et les acteurs économiques, en lien avec les chambres consulaires, à installer des chaufferies bois.
- Accompagner les projets de construction de chaufferies bois pour les adapter à leurs besoins, en définissant un partenariat avec un acteur spécialisé,
- Assurer la structuration de la filière bois énergie au sein du monde agricole « Breizh Forêt Boisement » :
 - *Promouvoir l'adhésion à la SCIC Argoat Bois Énergie auprès des communes et acteurs du territoire.

Étapes de réalisation	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Mobilisation des agriculteurs en lien avec la CRAB						
Actions de promotion de l'éolien						
Mobiliser les acteurs économiques projets solaires						
Construction plateforme bois énergie						
Mobiliser les communes sur le chauffage au bois						

Gains de l'action	
Réduction des GES	
Réduction des polluants atmosphériques	
Réduction des consommations d'énergie	
Développement des Énergies Renouvelables	
Stockage Carbone et Adaptation	

Commentaires
Impact en termes d'énergie renouvelable :
+100 GWh entre 2014 et 2026

Coût	
Fonctionnement	Investissement
- Partenariat CRAB mobilisation agriculteurs: à déterminer - Partenariat CCI et CMA mobilisation entreprises: à déterminer	- Construction plateforme bois : 500 000€

Indicateur de réalisation	Indicateur de résultat	Indicateur d'impact
- Nombre de visites de la station de méthanisation de Caden organisées par an - Construction de la plateforme bois énergie (oui/non) - Intégration dans le PLUi de la cartographie d'implantations prioritaires des parcs éoliens (oui/non) - Nombre d'acteurs économiques accompagnés dans leurs projets d'installation de panneaux solaires par an	- Nombre de projets de construction de Questembert Communauté incluant un mode de chauffage au bois par an - Nombre de projets de construction des communes incluant un mode de chauffage au bois par an - Nombre de stations de méthanisation agricoles créées par an - Nombre de projets de panneaux solaires photovoltaïques créés sur les bâtiments économiques par an - Suivi annuel de la production d'énergie renouvelable sur le territoire par type d'énergie (GWh)	- Nombre de nouvelles infrastructures, par type d'énergie - Liste des impacts potentiels des nouvelles infrastructures (étude d'impacts) - Nombre d'installations conformes aux réglementations environnementales et sanitaires (objectif 100%) - Nombre de projets en zone Natura 2000 - Évolution du taux de boisement (%) - Nombre de foyers bois connus et remplacés - Nombre de création de points d'apports volontaires pour les panneaux PV en fin de vie sur le territoire

AXE 8 – SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

Action n°27 Encourager les acteurs économiques à s'engager dans la transition énergétique

Portage de l'action	Partenaires de l'action
- Questembert Communauté - Chambre d'Agriculture - Chambre des Métiers et de l'Artisanat - Chambre de Commerce et d'Industrie - Acteurs économiques	- Communes - APEPHA - CAUE

Enjeux

La consommation d'énergie finale, sur le territoire, s'élève à 448 GWh en 2014. La production d'énergie renouvelable atteint 78 GWh/an en 2014, soit une autonomie énergétique de 18%. En déployant son potentiel de production totale (391 GWh) et en réduisant drastiquement la consommation d'énergie de 246 GWh, le territoire atteindrait une autonomie énergétique de 100% en 2040 et deviendrait ainsi Territoire à Énergie Positive. L'éolien, le solaire et la méthanisation sont les trois sources d'énergie au potentiel de développement le plus fort.

Objectifs

- Augmenter la production d'énergie renouvelable à minima de 391 GWh en 2050, soit multiplier par 5 la production actuelle avec un objectif intermédiaire d'augmenter de 100 GWh la production d'énergie renouvelable à l'horizon 2026 par rapport à 2014. La priorité est donnée à la méthanisation. Atteindre une production minimum de 100 GWh pour l'éolien
- Mobiliser les acteurs économiques et notamment les agriculteurs qui possèdent une forte capacité de production d'énergie renouvelable.

Moyens

Sous-objectif n°1 : Mobiliser les entreprises sur le sujet de la transition énergétique

- Organiser des interventions pour mobiliser les entreprises sur le sujet du développement des EnR, en partenariat avec la CCI :
 - * Animation d'un cycle d'ateliers (cadastre solaire mode d'emploi, chaleur fatale, solutions ENR&R...),
 - * Animation d'un collectif d'entreprises pour le partage de bonnes pratiques,
 - * Pilotage d'une opération collective de diagnostics efficacité Énergétique/ ENR&R pour encourager le passage à l'acte de l'entreprise.
- Accompagner la transition énergétique des parcs d'activités :
 - * Réaliser une enquête sur les besoins et usages thermiques d'entreprises des Parcs d'Activité pour déterminer la technologie EnR pouvant être intégrée :
- Être en veille sur les synergies possibles entre entreprises lors d'investissements pour le renouvellement du chauffage
- Faire le lien avec les architectes, et bénéficier d'un appui du CAUE (bâtiment industriel en passif

possible)

Sous-objectif n°2 : Encourager les agriculteurs à s'engager dans la transition énergétique

- Définir une stratégie d'accompagnement pour :

*Encourager, en lien avec les partenaires agricoles, les agriculteurs à produire des énergies renouvelables pour répondre aux besoins de l'exploitation agricole, et notamment avec l'APEPHA pour les projets solaires photovoltaïques,

*Encourager la production d'énergie renouvelable comme complément de revenus pour l'exploitation, via la valorisation des surfaces de toitures des bâtiments agricoles existants et la valorisation de la ressource énergétique des exploitations.

- Relayer les conférences thématiques organisées par les partenaires économiques (CCI, CRAB...) sur les enjeux de transition énergétique.

Étapes de réalisation	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Animations entreprises CCI						
Enquête sur les besoins et usages thermiques d'entreprises des Parcs d'Activité						
Mobilisation agriculteurs						

Gains de l'action		Commentaires
Réduction des GES		Impact en termes de production d'énergies renouvelables : +100 GWh entre 2014 et 2026
Réduction des polluants atmosphériques		
Réduction des consommations d'énergie		
Développement des Énergies Renouvelables		
Stockage Carbone et Adaptation		

Coût	
Fonctionnement	Investissement
- Partenariat avec la CCI: à déterminer - Enquête sur les usages des parcs d'activités : 2000€	

Indicateur de réalisation	Indicateur de résultat	Indicateur d'impact
-Nombre d'entreprises ayant bénéficié d'une animation de la CCI -Réalisation de l'enquête sur les Parcs d'Activité (Oui/non)	- Nombre de projets de synergies inter-entreprises dans les Parcs d'Activités par an -Nombre d'agriculteurs accompagnés dans leurs projets EnR par an - Suivi annuel de la production d'énergie renouvelable sur le territoire par type d'énergie (GWh)	

AXE 9 : ANTICIPER LES ENJEUX DU CHANGEMENT CLIMATIQUE POUR LES SECTEURS AGRICOLES ET SYLVICOLES

Action n°28 Déployer les outils visant à limiter le bilan carbone et accroître la capacité de stockage carbone des pratiques agricoles

Portage de l'action	Partenaires
- Chambre Régionale d'Agriculture de Bretagne (CRAB) et les groupes de recherche SEM'AGRI - Questembert Communauté	- Groupement d'Agriculture Biologique 56 - CIVAM - CUMA - La Marmite - DRAFF - Air Breizh - SCIC Argoat Bois Énergie - SAFER

Enjeux

Sur Questembert Communauté, le secteur agricole représente 47% des émissions totales de GES du territoire, principalement du méthane (CH₄) et des protoxydes d'azote (N₂O). 90% de ces émissions sont dues à l'élevage. Ce secteur émet également des polluants atmosphériques (oxyde d'azote, ammoniac, particules fines). A contrario, le secteur agricole induit des effets bénéfiques pour le Climat, en termes de stockage carbone et également en faveur de la biodiversité.

Objectifs

- Réduire les émissions de GES, en respectant les objectifs fixés par le SRADDET, à savoir une baisse de 34% des émissions de GES agricoles en 2040 par rapport à 2012,
- Réduire les émissions de polluants atmosphériques en visant les objectifs fixés par le le Plan de Réduction des Émissions de Polluants Atmosphériques (PREPA),
- Favoriser le développement des pratiques agricoles permettant de maximiser le stockage du carbone.

Moyens

- Diffuser auprès des agriculteurs, une *Lettre d'Information Climat*, co-rédigées par les partenaires agricoles pour :

- *Assurer la promotion des outils de bilan carbone (Self CO₂, *jediagnostiquemaferme.fr*, CAP'2ER, DIALECTE...)

- *Assurer la promotion des préconisations les plus pertinentes issues de ces bilans carbone,

- * Sensibiliser aux pratiques agricoles alternatives,

- *Relayer les conférences organisées par les partenaires agricoles sur les thématiques du Plan Climat (adaptation, économies d'énergies, énergies renouvelables, stockage carbone...),

- Créer un fonds de soutien d'actions menées par les partenaires agricoles pour la promotion de

pratiques alternatives auprès des agriculteurs, notamment pour les actions déjà identifiées ci-dessous :

*Financer le suivi, par la CRAB, de la mise en place par les agriculteurs des préconisations données par

le "CAP'2ER¹" et déterminer les mesures d'accompagnement favorisant la mise en place des préconisations,

30 exploitations agricoles sur les 294 de Questembert Communauté ont fait un bilan carbone en 2018.

*Cofinancer des bilans carbone "Dialecte",

*Relayer les événements des partenaires agricoles sur l'agriculture de conservation des sols et réfléchir

à apporter un soutien financier pour la création d'un groupe d'agriculteurs souhaitant être accompagnés sur le sujet,

*Financer l'animation d'un groupe de travail « Échanges parcellaires » par la CRAB,

- Mettre en place un marché carbone local (« Carbon Agri », « Carbocage »,...) reconnu par le Label Bas Carbone, en lien avec la mise en pratique des préconisations CAP2ER. Pour cela, recenser les entreprises locales souhaitant compenser leurs émissions,

- Adopter une stratégie de développement des haies bocagères pour le stockage carbone et la préservation de la biodiversité.

Étapes de réalisation	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Lettre Info Climat						
Suivi de la mise en pratique des préconisations CAP2ER par la CRAB						
Promotion des bilans carbone et de leurs préconisations						
Cofinancement bilan carbone DIALECTE						
Groupe « Conservation des sols »						
Groupe « Echange parcellaire »						
Mise en place marché carbone						
Développement haies bocagères						

1*CAP'2ER : Calcul Automatisé des Performances Environnementales des Élevages de Ruminants

Gains de l'action		Commentaires
Réduction des GES		Les pratiques agricoles permettent une réduction entre 2014 et 2026:
Réduction des polluants atmosphériques		- de 3 GWh soit -11% des consommations énergétiques,
Réduction des consommations d'énergie		- de -17 kt CO2e
Développement des Énergies Renouvelables		- de -6 t de PM2,5 et -30 t de NH3
Stockage Carbone et Adaptation		Les pratiques forestières permettent d'augmenter de 7 kt CO2e le stockage carbone entre 2014 et 2026

Coût	
Fonctionnement	Investissement
- Lettre d'Information Climat : 10 000€ - Suivi de la mise en pratique des préconisations CAP2ER par la CRAB : 21 000€ sur 2 ans - Cofinancement bilan carbone DIALECTE : 10 000€ - Prestation CRAB« groupe agriculture de conservation des sols » : 8 000€ - Animation « échanges parcellaires » CRAB : 22 000€	

Indicateur de réalisation	Indicateur de résultat	Indicateur d'impact
- Nombre de <i>Lettre d'Information Climat</i> diffusée par an - Mise en place de l'accompagnement par la CRAB à la mise en œuvre par les agriculteurs des préconisations issues du CAP2ER - Mise en place d'un cofinancement de bilans carbone « DIALECTE » - Mise en place d'un groupe « Conservation des sols » - Mise en place d'un groupe « Échanges parcellaires » - Adoption d'une stratégie de développement des haies bocagères - Nombre de marchés carbone mis en place par an	- Nombre d'agriculteurs recevant la Lettre d'Information Climat - Nombre d'agriculteurs ayant mis en place les préconisations issues du CAP2ER - Nombre d'agriculteurs ayant bénéficié d'un cofinancement DIALECTE - Nombres d'agriculteurs améliorant leurs pratiques de cultures des sols - Nombre de km évités grâce au regroupement parcellaire - Linéaire de haies bocagères sur le territoire (ml) - Suivi annuel des consommations d'énergie du secteur agricole (kWh) - Suivi annuel des émissions de GES du secteur agricole (t CO2e) - Suivi annuel des émissions de NH3 et de PM du secteur agricole (t) - Suivi annuel du stockage de carbone du territoire (kt CO2e) - Suivi annuel des émissions de GES stockés par les projets ayant bénéficié de dispositifs de boisement/reboisement (Breizh Forêt Bois/Bocage, Label Bas carbone...) (t CO2e)	

AXE 10 : INTÉGRER SYSTEMATIQUEMENT LES QUESTIONS CLIMAT, AIR ET ÉNERGIE DANS L' AMÉNAGEMENT URBAIN

Action n°29	Veiller à limiter la vulnérabilité du territoire aux effets du changement climatique
--------------------	---

Portage de l'action	Partenaires
- Questembert Communauté - Communes	- EPTB Vilaine, GBO, GMVA - Parc Naturel Régional du Golfe du Morbihan - ADOPTA

Enjeux

Atténuer la vulnérabilité, en particulier liée aux risques naturels, et adapter le territoire aux effets du changement climatique sont des objectifs qui doivent être pris en compte dans les documents de planification. Il s'agit également de relever les défis de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire de demain.

Objectifs

- Interdire tout projet de construction dans des zones à risque
- Adopter l'objectif de la « zéro artificialisation nette » et densifier le territoire
- Optimiser la performance énergétique des bâtis

Moyens

Sous-objectif n°1 : Veiller à limiter la vulnérabilité du territoire face à l'augmentation des risques

- Poursuivre la prise en compte dans l'aménagement urbain des évolutions des événements climatiques pour renforcer la question du risque dans le PLUi,
- Renforcer et développer les outils de protection naturelle permettant de ralentir l'eau en cas de pluies intenses et/ou durables.

Sous-objectif n°2 : Adapter la gestion des eaux pluviales pour éviter de surcharger les réseaux d'évacuation d'eau et ainsi réduire le risque inondation

- Systématiser, par l'intermédiaire du "Schéma directeur des eaux pluviales" communal, le recours aux solutions naturelles pour infiltrer les eaux pluviales ou les faire s'évaporer :
 - *Organiser une enquête publique pour rendre ce document opposable et pouvoir vérifier le coefficient d'imperméabilisation des sols lors du dépôt des permis de construire,
 - *Sensibiliser les habitants à la réduction de l'imperméabilisation des espaces verts de leur habitation tout en leur transmettant des techniques alternatives, notamment promues par les syndicats de bassin versant.
- Protéger, réparer et favoriser le développement des zones humides qui possèdent une fonction de stockage et de restitution des eaux pluviales et favoriser les pratiques permettant le stockage naturel

de l'eau de surface ou phréatique. Cela dans le cadre de la compétence de *Gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations* (GEMAPI) et en lien avec les missions des syndicats de gestion de bassin versant (mares et plans d'eau connectés) ou des acteurs de la trame verte et bleue (mares et plans d'eau déconnectés).

- Mettre en œuvre la réhabilitation, la renaturation et la désartificialisation des zones anthropisées et privilégier la réhabilitation des bâtiments existants :

*Restaurer des sols de pleine terre partout où les surfaces artificielles ne sont pas ou plus nécessaires,

- Imposer un pourcentage de surface perméable (parking alvéolaire, chaussées, revêtements poreux....) pour chaque aménagement,

- Réfléchir à un accompagnement pour le démantèlement des friches agricoles à l'abandon :

*Recenser les bâtiments à l'abandon et prioriser l'intervention (sécurité, paysage, risque pour l'environnement)

Sous-objectif n°3 : intégrer la notion de préservation de la ressource en eau dans l'aménagement urbain

- Adapter le PLUi à la disponibilité locale en eau potable et à la nécessaire sobriété des usages

*Définir les modalités visant à inciter, en amont de la validation des permis de construire de projets d'aménagement, à l'étude des enjeux autour de l'eau et notamment les techniques de préservation de la ressource en eau.

Étapes de réalisation	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Développement outils de protection naturels						
Adoption d'un Schéma Directeur opposable par les communes						
Réflexion démantèlement friches agricoles						
Modifier le PLUi enjeu eau						

Gains de l'action		Commentaires
Réduction des GES		
Réduction des polluants atmosphériques		
Réduction des consommations d'énergie		
Développement des Énergies Renouvelables		
Stockage Carbone et Adaptation		

Coût	
Fonctionnement	Investissement
	- Préservation et développement des zones humides (Budget GEMAPI)
	- Requalification des surfaces artificielles (budget communaux)

Indicateur de réalisation	Indicateur de résultat	Indicateur d'impact
- Nombre de projets de construction refusés en zone à risque sur le territoire par an - Nombre et types de zones renaturées par an - Nombre de communes ayant adopté un Schéma Directeur des Eaux Pluviales opposables par an, - Nombre d'habitants sensibilisés à la réduction de l'imperméabilisation des espaces verts de leur habitation - Création d'un pourcentage de surface perméable à tout projet d'aménagement	- Linéaire d'éléments naturels (haies...) protégeant contre les inondations (ml) - Surface de zones humides (ha) - Surface de zones perméables sur la surface totale de nouveaux aménagements par an - Surface de zones renaturées (ha) - Nombre de projets de construction acceptés en zone à risque sur le territoire par an - Nombres et types de bâtiments réhabilités - Nombre de communes ayant contraint, via leur "Schéma directeur des eaux pluviales", la mise en place des solutions naturelles pour la gestion des eaux pluviales	

AXE 10 : INTÉGRER SYSTÉMATIQUEMENT LES QUESTIONS CLIMAT, AIR ET ÉNERGIE DANS L'AMÉNAGEMENT URBAIN

Action n°30 Adapter l'aménagement urbain et les bâtiments aux enjeux Climat, Air et Énergie

Portage de l'action	Partenaires
- Questembert Communauté	- Communes - EPTB Vilaine, GBO, GMVA - CAUE - Habitat Participatif de l'Ouest - Associations de Promotion de l'Habitat Participatif

Enjeux

Atténuer la vulnérabilité, en particulier liée aux risques naturels, et adapter le territoire aux effets du changement climatique sont des objectifs qui doivent être pris en compte dans les documents de planification. Il s'agit également de relever les défis de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire de demain.

Objectifs

- Mettre en œuvre le principe de « Zéro Artificialisation Nette à l'horizon 2040 »
- Lutter contre l'étalement urbain générateur de déplacement et consommateur d'espaces agricoles et naturels
- Préserver la qualité de vie des habitants tout en densifiant l'habitat
- Optimiser la performance énergétique des bâtis

Moyens

Sous-objectif n°1 : Accompagner la densification de l'habitat

- Former les élus aux différentes formes d'habiter densément l'espace, notamment en milieu rural,
- Prioriser la densification: reconstruction, élévation, "fonds de jardins" et dents creuses dans les zones urbaines constructibles,
- Pour lutter contre les logements vacants, réfléchir à l'achat public pour créer des logements collectifs,
- Réfléchir à l'achat public en zone AU pour assurer la construction de logements collectifs voire partagés,
- Rédiger des Orientations d'Aménagement et de Programmation ambitieuses pour :
 - *Inciter les aménageurs à densifier de manière qualitative : réserver des espaces de jeu et de cheminement doux entre les lotissements et le bourg-centre, protéger systématiquement les arbres dans le cadre de la trame verte et bleue, pratiquer les héliodon²...

² Instrument permettant de connaître les ombres portées d'une future maison sur les maisons voisines pour déterminer la position la moins impactante.

- *Créer des quartiers faiblement consommateurs d'énergie voire, producteurs,
- Favoriser l'implantation d'activité dans les centres-bourgs, affiner le règlement d'implantation des commerces en zones d'activités pour être plus strict,
- Contribuer au développement d'une culture de l'habitat partagé.

Sous-objectif n°3 : adapter l'espace urbain pour lutter contre l'effet d'îlot de chaleur urbain

- Appliquer un Zonage Naturel (ZN) en ville pour assurer la pérennité des espaces verts urbains,
- Intégrer dans le PLUi des contraintes pour prévenir « l'effet d'îlot de chaleur urbain » dans les communes urbaines (plus de 2000 habitants) :
 - *Obliger à la plantation d'1 arbre par place de stationnement créée,
 - *Obliger l'aménageur de lotissement à planter ou conserver des haies et des arbres (a minima 1 arbre par habitant) sur l'espace public et de laisser des espaces enherbés (10% de la surface du lotissement), dans le cadre du permis d'aménager (règles générales) ou/et conditionné à la reprise des voiries et des espaces communs (règles particulières liées à l'autorité du maire).
 - *Imposer la protection des haies aux abords des lotissements au titre du patrimoine dans les villages ruraux,
- Créer un espace de rafraîchissement autour d'une fontaine ou d'un bassin naturel sous les arbres à proximité d'une fontaine à eau potable, dans les communes de plus de 2000 habitants,
- Encourager les communes à rafraîchir l'espace urbain par des actions volontaristes,
 - *Végétaliser l'espace public en déployant la nature en ville (arbres, prairies mellifères,),
 - *Multiplier des zones d'eau (fontaine à eau potable, bassins naturels...),
 - *Accorder des "permis de végétaliser" la rue aux habitants.

Sous-objectif n°4 : adapter les bâtis neufs ou existants pour assurer la sobriété énergétique et le confort d'été des occupants

- Intégrer dans le PLUi des contraintes de constructions bioclimatiques, pour les lotissements communaux et intercommunaux, via les OAP :
 - *Obliger la construction des maisons individuelles vers le sud dans les nouveaux lotissements,
 - *Obliger l'installation d'une casquette pour empêcher les rayons du soleil d'été de pénétrer par les fenêtres de l'habitation.
- Promouvoir les avantages du bioclimatisme auprès des habitants, dans le cadre des missions du conseiller énergie notamment :
 - *Informers les habitants du service de conseil gratuit du Centre d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE) pour la construction de leur logement.
 - *Inciter à la plantation de feuillus proches de la façade sud de la maison pour faire de l'ombre l'été,
 - *Inciter à la présence d'une surface enherbée pour le rafraîchissement de la maison l'été,
 - *Faire la promotion des toits et murs végétalisés auprès des particuliers.

Sous-objectif n°5 : systématiser la conception ambitieuse des projets urbains de Questembert Communauté

- Réfléchir à élaborer le « Règlement de la construction et de la rénovation durable », référentiel à respecter dans les projets d'aménagement urbains pour limiter leur impact sur l'environnement,
- Faire des "Zones d'Aménagement Concertées" de Questembert Communauté, des zones vertueuses, via l'écriture et l'application systématique d'un « Règlement pour l'aménagement durable des Zones

d'Aménagement Concertées » qui indiquerait aux aménageurs un référentiel à respecter pour le respect de l'environnement.

- Encourager les aménageurs des parcelles privées, notamment via le « Cahier des Recommandations Architecturales et Paysagères » (CRAP) de Questembert Communauté, à réaliser des aménagements ambitieux sur les enjeux Climat, Air et Énergie.

Étapes de réalisation	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Formation des élus						
Rédaction d'OAP ambitieuses						
Déterminer les zones N en centre-ville						
Intégration de contraintes climatiques dans PLUi						
Actions confort d'été espace urbain						
Elaboration des règlements						

Gains de l'action		Commentaires
Réduction des GES		
Réduction des polluants atmosphériques		
Réduction des consommations d'énergie		
Développement des Énergies Renouvelables		
Stockage Carbone et Adaptation		

Coût	
Fonctionnement	Investissement
- Accompagnement à l'écriture d'OAP ambitieux : 5 000€ - Accompagnement à l'écriture des règlements: à déterminer	- Végétalisation des centres-bourgs (permis de végétaliser ...): budgets communaux

Indicateur de réalisation	Indicateur de résultat	Indicateur d'impact
- Nombre de communes ayant adopté le « Règlement de la construction et de la rénovation durable » par an - Écriture du « Règlement pour l'aménagement durable des Zones d'Aménagement Concertées » - Intégration des contraintes bioclimatiques dans le PLUi - Nombre d'actions de promotion du bioclimatisme auprès des citoyens par an - Nombre de communes ayant aménagé	- Surface artificialisée par an (donnée obtenue tous les 3 ans) et localisation (centre/périphérie urbaine) - Pourcentage des dents creuses urbanisées (%) par an - Nombre et type d'aménagements créés pour lutter contre les effets « d'îlots de chaleur urbain » par an - Nombre d'aménagements de ZAC réalisés dans le respect du « Règlement pour l'aménagement durable des Zones d'Aménagement Concertées » par an	-

des zones de rafraîchissement par an	- Nombre de projets communaux réalisés dans le respect du « <i>Règlement de la construction</i> » - Nombre de maisons individuelles ayant adopté les principes du bioclimatisme et de la rénovation durable par an	
--------------------------------------	---	--

AXE 11 – PRÉSERVER LA RESSOURCE EN EAU POUR LIMITER LES CONFLITS D'USAGE A VENIR

Action n°31 Accompagner la préservation de la ressource en eau par les acteurs économiques

Portage de l'action	Partenaires
- Questembert Communauté - Communes	- Chambre d'agriculture - SIAEP de la région de Questembert - Syndicats de bassin versants : Grand Bassin de l'Oust, EPTB Vilaine, GMVA - Agence de l'eau - Eau du Morbihan - Réseau Eau&Bio

Enjeux

L'accès à l'eau potable, élément fondamental pour toutes vies humaines, pourra être rendu difficile avec les effets du dérèglement climatique. Les tensions entre les usages (agricoles, industriels, touristiques, ménagers...) s'accroîtront. Cela a déjà été constaté lors de l'été 2018 notamment, lors d'un long épisode de sécheresse, la préfecture du Morbihan s'est quasiment vue contrainte de demander aux industries de ne plus consommer d'eau pour leur process. Tous les acteurs doivent désormais faire un effort commun pour préserver la ressource.

Objectifs

- Réduire en moyenne de 10% la consommation d'eau potable par ménage sur le territoire d'ici 2026
- Mettre en œuvre toutes les façons d'économiser l'eau et d'optimiser son utilisation dans tous les usages, avec la perspective de réduire la dépendance à l'eau

Moyens

- Promouvoir les outils des partenaires économiques visant à communiquer sur les pratiques de sobriété d'usage de l'eau dans les process :
 - *Inciter nos entreprises à candidater au programme ECOD'O de la CCI pour l'optimisation et les économies d'eau dans les activités industrielles et touristiques
 - *Candidater à l'« *Eco-défis Eau des commerçants & artisans* » de l'Ademe auprès de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat (CMA) pour en faire bénéficier les artisans du territoire.
- Recommander l'intégration de techniques de récupération, de réduction des consommations d'eau dans leur bâti et dans leur process auprès des entreprises souhaitant s'implanter dans les Parcs d'Activités, dans le cadre du PLUi et au moyen d'un argumentaire soumettant les bénéfices financiers,
- Organiser des ateliers regroupant les moyennes et grandes entreprises et industries du territoire pour créer un plan d'actions volontaires pour un usage plus sobre de la ressource en eau, en lien avec les partenaires économiques,
- Sensibiliser les agriculteurs à l'adoption de pratiques de gestion intégrée de la ressource en eau, en lien avec les partenaires agricoles,
- Travailler en lien avec les syndicats de bassin versant et les SAGE qui mènent des actions visant à

préserver la qualité de la ressource en eau, notamment via la préservation et le développement du bocage.

Étapes de réalisation	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Promotion des outils des Chambres Consulaires						
Eco-défis						
Ateliers entreprises et industries						
Intégration recommandations Parcs d'Activités						
Sensibilisation des agriculteurs						

Gains de l'action		Commentaires
Réduction des GES		
Réduction des polluants atmosphériques		
Réduction des consommations d'énergie		
Développement des Énergies Renouvelables		
Stockage Carbone et Adaptation		

Coût	
Fonctionnement	Investissement
- « Eco-défis des commerçants & artisans » de l'Agence de la Transition Énergétique auprès la Chambre des Métiers et de l'Artisanat (CMA) : 1 500€/an - Organisation d'ateliers: indéterminé	

Indicateur de réalisation	Indicateur de résultat	Indicateur d'impact
- Nombre d'entreprises accompagnées dans le programme ECOD'O de la CCI par an - Candidature de la collectivité à l'Eco Défis eau des commerçants & artisans de l'Ademe (oui/non) - Nombre de communications faites par an sur les bonnes pratiques de la gestion intégrée de la ressource en eau à destination des agriculteurs	- Nombre d'entreprises et d'industries ayant élaboré leur plan d'actions à la suite des ateliers par an - Nombre d'entreprises s'installant dans les Parcs d'Activités, respectant les recommandations de réduction et récupération d'eau par an - Suivi annuel de la consommation d'eau sur le territoire (m3)	- Suivi des pollutions diffuses dans les cours d'eau du territoire

AXE 11 : INTÉGRER SYSTÉMATIQUEMENT LES QUESTIONS CLIMAT, AIR ET ÉNERGIE DANS L'AMÉNAGEMENT URBAIN

Action n°32	Sensibiliser les particuliers à la préservation de la ressource en eau
-------------	--

Portage de l'action	Partenaires
- Questembert Communauté - Communes - SIAEP de la région de Questembert - Eau du Morbihan	- EPTB Vilaine, GBO, GMVA - Établissements scolaires

Enjeux

L'accès à l'eau potable, élément fondamental pour toutes vies humaines, pourra être rendu difficile avec les effets du dérèglement climatique. Les tensions entre les usages (agricoles, industriels, touristiques, ménagers...) s'accroîtront. Cela a déjà été constaté lors de l'été 2018 lors d'un long épisode de sécheresse, la préfecture du Morbihan s'est quasiment vue contrainte de demander aux industries de ne plus consommer d'eau pour leur process. Tous les acteurs doivent désormais faire un effort commun pour préserver la ressource.

Objectifs

- Renforcer la prise de conscience des citoyens sur les tensions croissantes sur la ressource en eau
- Inciter les habitants à développer leur « autonomie en eau » partielle ou complète

Moyens

- Adopter une stratégie de communication :
 - *Promouvoir auprès des citoyens des équipements de réduction de la consommation d'eau et les dispositifs de récupération d'eau de pluie pour les besoins individuels,
 - *Diffuser les bonnes pratiques relatives à la gestion des toilettes sèches et mettre en avant les économies d'eau générées par la collectivité,
 - *Diffuser les bonnes pratiques dispensées par les syndicats de bassin versant dans le cadre de leurs formations auprès des élus, des agriculteurs, des enseignants et leurs élèves,
 - *Rappeler l'importance de manger équilibré pour laisser plus de place dans l'alimentation aux produits nécessitant une moindre consommation d'eau pour être produit,
 - *Diffuser des messages de sensibilisation pour anticiper les tensions au début de l'été,
- Organiser des événements d'information et de formation dans le cadre du Fonds de concours mis en place par QC,
- Relayer les outils de sensibilisation aux établissements scolaires,
- Dans le cadre de la convention triennale coordonnée par le SIAEP, instaurer une politique de sensibilisation à la préservation de la ressource en eau, animée par les sociétés de gestion d'eau potable, et notamment :

- *Réfléchir à la mise en place d'une aide à l'achat pour un récupérateur d'eau pour des usages domestiques ou financer le surcoût lié à l'installation dans le cadre de la réglementation,
- *Diffuser les informations techniques, réglementaires et financières pour l'installation des solutions de récupération d'eau pour les usages domestiques,
- *Distribuer des kits d'économie d'eau lors d'événements ou faire un « groupement d'achat » pour revendre les équipements aux habitants.

Étapes de réalisation	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Campagne de communication						
Événements						
Politique de sensibilisation (SIAEP)						

Gains de l'action		Commentaires
Réduction des GES		
Réduction des polluants atmosphériques		
Réduction des consommations d'énergie		
Développement des Énergies Renouvelables		
Stockage Carbone et Adaptation		

Coût	
Fonctionnement	Investissement
- Aide à l'achat de dispositifs (ou frais d'installation) individuels de récupération d'eau de pluie et de système de sobriété des usages de l'eau (entre 2000 à 3000 Litres): à déterminer - Distribution de kits d'économie d'eau: à déterminer	

	Indicateur de résultat	Indicateur d'impact
- Mise en place d'une aide à l'achat de la collectivité pour les dispositifs individuels de récupération d'eau de pluie (oui/non) - Nombre de communication faite par an à destination des particuliers	- Nombre de ménages ayant bénéficié de l'aide de la collectivité pour l'achat d'un dispositif de récupération d'eau de pluie par an - Suivi annuel de la consommation d'eau sur le territoire (m3)	- Suivi des pollutions diffuses dans les cours d'eau du territoire